

Document d'objectifs

NATURA 2000

TOME 3

Fiches mesures et chartes



Zone Spéciale de Conservation - FR 2500086 Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue

Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Maître d'ouvrage

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie (DREAL-N)

Présidents du Comité de Pilotage (COPIL)

Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord

Préfet du département de la Manche

Opérateur

Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)

Appui technique

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Le document d'objectifs (DOCOB) est constitué de quatre tomes

- Tome 1 : « Etat des lieux » ;
- Tome 2 : « Objectifs et mesures de gestion » ;
- Tome 3 : « Fiches mesures et chartes » ;
- Tome 4 : « Évaluation ».

Rédaction du Document d'objectifs, Tome 3

Gwendoline GOUCHET (chargée de mission, SMLN)

Relecture et encadrement

Jessica LAMBERT (chargée de mission mer et littoral, BELEM, SELB, DREAL-N).

Isabelle RAUSS (chargée de mission, Délégation Normandie, Conservatoire du Littoral)

Sophie PONCET (chargée de mission, OFB - Délégation Manche Mer du Nord)

Léa UROY (chargée de mission, OFB - Délégation Manche Mer du Nord)

Référence à utiliser

GOUCHET G. (2025). Document d'objectifs des sites Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue », Tome 3 : Fiches mesures et chartes, 98 p.

Le comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Le Comité de pilotage (COPIL) est chargé de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 du site. Il a été créé et mis en place par l'arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2018 (cf. Tome 1). Site majoritairement marin, la présidence du comité de pilotage est assurée par le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le préfet du département de la Manche. L'ensemble des relevés de décisions réalisés à l'issue des différents comités de pilotage figure dans les annexes du tome 1 et du tome 2.

Document validé en COPIL le 3 juillet 2025

Remerciements

Nous tenons à remercier pour leur participation, leur contribution et le temps qu'ils ont bien voulu consacrer à ce travail, l'ensemble des membres du comité de pilotage et des groupes de travail :

- Les représentants institutionnels,
- Les collectivités territoriales et leurs élus,
- Les représentants des professionnels, des usagers et associatifs,
- Les gestionnaires d'espaces naturels, les scientifiques,
- Et plus largement, l'ensemble des personnes impliquées ayant contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs, en partageant une partie de leurs savoirs et de leurs expériences.

Site internet

Tous les documents relatifs à ce DOCOB sont disponibles sur le site internet dédié : <https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue>

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

PARTIE 1 – FICHES MESURES.....	4
Mesures administratives et réglementaires	4
Mesures contractuelles et chartes.....	6
Mesures de communication et de sensibilisation.....	12
Mesures pour l'animation du DOCOB.....	23
Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques.....	43
Calendrier et localisation de l'ensemble des mesures de de gestion.....	54
PARTIE 2 – CHARTES.....	57
PARTIE 3 – CONTRATS NATURA 2000	91
Cahier des charges des contrats Natura 2000 identifiés dans les fiches mesures CC1, CC2, CC3, CC4, CC5, CS1, CS3, CS5 et CS7	91

PARTIE 1 – FICHES MESURES

Mesures administratives et réglementaires

AR1	Renforcement des contrôles sur le DPM, les herbiers et la pêche illégale
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Poissons amphihalins
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT4 Contribuer à assurer le retour et le développement des populations amphihalines, notamment en favorisant la continuité de l'interface terre-mer
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1 et 4)
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de véhicules à moteur en infraction (OLT1) Nombre de bateaux en infraction (OLT1) Nombre de filets à l'embouchure de la Saire (OLT4)
Indicateur(s) de réponse	Nombre de contrôles et de passages réalisés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec SP1, M4 et 5 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Mettre en place des contrôles réguliers pour informer et si besoin verbaliser les contrevenants vis-à-vis de la circulation de véhicules sur le DPM, du mouillage dans les herbiers et du braconnage en toutes saisons. Faire respecter l'arrêté amphihalins n°93/2023/PREMAR MANCHE/AEM/NP de 2023. Besoin d'un appui lors des grandes marées et sur la Saire à la période de montaison des saumons. Passages réguliers de la communauté d'agglomération du Cotentin au niveau de la porte à flots, et si besoin alerte des agents assermentés. Rechercher les informations utiles auprès des services assermentés de police de l'environnement pour remplir les indicateurs de pression.											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC et Saire											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DIRM, DDTM et OFB pour la police de l'environnement Communauté d'agglomération du Cotentin (pour les passages)											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)												
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Période	Dès que nécessaire et particulièrement lors des grandes marées et en période de montaison des saumons											
	1 fois par mois l'hiver et 2 fois par mois l'été pour la											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AR2	Promouvoir des cahiers des charges, liés aux travaux, respectueux des enjeux naturels sur la ZSC et la Saire
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCO
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les projets du territoire
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de manquements administratifs et/ou PV dressés
Indicateur(s) de réponse	Adaptation des cahiers des charges
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Lors de la rédaction des cahiers des charges relatifs aux travaux qui pourraient se dérouler sur la ZSC ou sur la Saire, inclure le besoin de trouver des méthodes, matériaux et procédures adéquates limitant les impacts sur le milieu, les habitats naturels et les espèces (veiller à la turbidité, à la période vis-à-vis des espèces migratrices ou nicheuses, kit antipollution, utilisation d'huiles à haut pouvoir de biodégradabilité, bande de passage des engins, temps de prise des bétons avant la marée...). Vérifier lors des travaux que ces méthodes, matériaux et procédures soient bien mis en place (DDTM et maîtres d'ouvrages). Rechercher les informations auprès des services assermentés de police de l'environnement pour remplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et Saire										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Département, communauté d'agglomération du Cotentin, ASA, SPL des ports de la Manche (pour le port), LPMH, DDTM										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires
Années (cocher)											A chaque travaux, dès que nécessaire
Période											Travaux à réaliser hors période de montaison-dévalaison des saumons pour la Saire et hors période de nidification pour Tatihou et les zones terrestres

Mesures contractuelles et chartes

CC1	Ramassage et valorisation des déchets sur le littoral
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1, 2 et 3)
Indicateur(s) de pression suivi	Poids ou volume des déchets (OLT1, 2 et 3)
Indicateur(s) de réponse	Nombre de ramassages annuels
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les plateformes de sciences participatives telle que "Zéro déchet sauvage". Avec l'action IP5 du PG Cdl. Avec les mesures AD1, CS1 et CS5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Mobiliser les bénévoles ou salariés des structures surtout après les tempêtes et les grandes marées. Mobiliser les acteurs de la conchyliculture en lien avec le Schéma Départemental des Exploitations des Cultures Marines et les nettoyages de plage réalisés avec Orchis.</p> <p>Continuer à entretenir et à vider les bacs à marée (17 bacs à marées fournis par Orchis et 2 par Quettehou). Encadrer les nettoyages manuels, sensibiliser à la provenance et à l'impact des déchets ainsi qu'à la fragilité des enjeux naturels du site.</p> <p>Dans la mesure du possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éviter les sacs poubelle lors des nettoyages et privilégier les seaux, - lors de chaque nettoyage manuel, catégoriser et peser ou donner le volume des déchets selon leur type (exemple de la plateforme "Zéro déchet sauvage"). <p>Inclure les quadrats réalisés par l'aire marine éducative de Tatihou.</p> <p>Peser ou donner le volume des déchets totaux à chaque nettoyage manuel et levée de bacs à marée. Faire une somme annuelle pour remplir l'indicateur de pression associé.</p>											
Vigilance	A faire surtout après les tempêtes et les grandes marées											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	Littoral de la ZSC, île Tatihou											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	CRC (pour mobilisation des ostréiculteurs), Orchis (pour la création et l'entretien des bacs à marée, pour la mobilisation de leurs bénévoles lors de l'encadrement et le nettoyage des plages), communes de Réville, Saint-Vaast-la-Hougue et Quettehou et parrains bénévoles d'Orchis (pour l'évacuation des déchets des bacs à marée, Quettehou aussi pour l'entretien), Département (levée des 2 bacs à marée de Tatihou), autres associations locales ...											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	CRC (une fois par an pour la benne et le repas), contrat N2000 N32 (FEDER), AESN, Département, communes											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires	
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Période	Hors période de nidification du Gravelot à collier interrompu sur les secteur où sa présence est avérée											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CC2	Mise en défens des habitats d'intérêt communautaire
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces piétinées par le bétail et par l'homme
Indicateur(s) de réponse	Actions du PG Cdl Tatihou mises en œuvre
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les actions IP3 et CI1 du PG Cdl.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Mise en exclos de la zone humide temporaire dans la prairie pâturée de Tatihou pour limiter le piétinement par les ovins de l'habitat 3150 (cf action IP3 du PG Cdl).</p> <p>Canalisation du public (clôture, ganivelles) pour préserver du piétinement l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire de l'île Tatihou (cf action CI1 du PG Cdl).</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Île Tatihou										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Contrat Natura 2000 N24Pi										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											Selon PG Cdl
Période	Février-avril										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CC3	Fauche avec export pour réduire l'eutrophisation de l'habitat 6510
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces eutrophisées
Indicateur(s) de réponse	Action du PG Cdl Tatihou mise en œuvre
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'action IP4 du PG Cdl.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Après la fauche réalisée 2 fois par an, exporter les reliquats hors de l'habitat 6510 (cf action IP4 du PG Cdl).										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Île Tatihou										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Contrat Natura 2000 N04R										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période	Février-mars										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CC4	Gestion des espèces rudérales sur les milieux sensibles
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Prévenir et limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et rudérales
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Gestion réalisée si nécessité
Lien(s) avec d'autres documents	Avec l'action IP6 du PG Cdl.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Lutter mécaniquement (arrachage, coupe...) si les habitats d'intérêt communautaire sont impactés par les espèces rudérales pour limiter l'enrichissement des milieux oligotrophes (cf action IP6 du PG Cdl).										
Vigilance	Si nécessaire										
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Ile Tatihou										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Contrats Natura 2000 N20P et N20R										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Si nécessaire
Période	Octobre-mars										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CC5	Lutte mécanique de la Griffes de sorcière à Réville pour préserver les dunes
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Prévenir et limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et rudérales
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Lutte réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures SC3 et CS6 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Après avoir mis en oeuvre la mesure CS6 "Sensibilisation grand public aux espèces exotiques envahissantes", arracher la Griffes de sorcière sur les milieux dunaires à Réville. Possible de remplacer l'espèce par des oyats (ou autre plante racinaire) pour préserver le trait de côte (qui est déjà en accrétion sur ce secteur) et rassurer les habitants.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Contours dunaires de la ZSC à Réville										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Association environnementale avec les associations de riverains ou de la ZMEL										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Contrats Natura 2000 N20P et N20R										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CC6	Adhésion aux chartes de bonnes pratiques environnementales
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de chartes signées et respectées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p><u>Pour la charte Warsmann</u> Aller à la rencontre des organisateurs de manifestations sportives ancrées sur le territoire (Course du Run, Tatihougue) et leur faire adhérer à la charte Warsmann correspondant à leur pratique, rédigée lors de l'élaboration de ce DOCOB. Renouveler la charte si besoin et les signatures tous les 5 ans. Vérifier après chaque course que les engagements sont bien respectés.</p> <p><u>Pour la charte de bonnes pratiques</u> Se renseigner sur les différentes structures et pratiques exercées sur le site. Recenser les zones fragiles (habitats sensibles + usages tels que dépôts de kayak, manifestations locales, nettoyages de plage, pêche à pied...) Aller à la rencontre des différentes structures locales (clubs/associations de sports (nautique, équestre...), pêche de loisir, association réalisant du nettoyage de plage, professionnels de la mer...) pour promouvoir la charte de bonnes pratiques et si possible la faire signer. Créer un macaron/outil de communication valorisant les engagements environnementaux et le proposer aux signataires de la charte.</p>											
Vigilance	A faire tous les 5 ans											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB, DDTM											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)												
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x					x				x	tous les 5 ans
Période												

Mesures de communication et de sensibilisation

CS1	Formalisation d'outils de sensibilisation pour un nettoyage respectueux des hauts de plages et de l'estran
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1 et 3)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Utilisation ou création d'outils réalisées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les outils du CPIE du Cotentin. Avec les mesures AD1, CC1 et CS5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Utiliser les outils du CPIE du Cotentin relatifs au nettoyage des lasses de mer (livret, affiche à poser sur les bacs à marée, etc.), en relation avec les enjeux des hauts de plages pour limiter le piétinement. A la période de reproduction du Gravelot à collier interrompu, dans certains secteurs où sa présence est avérée, fermer les bacs à marée et poser des explications dessus (assez lisibles et grandes). Ajuster l'information sur Tatihou pour que les personnes n'aillent pas ramasser au niveau de la vasière. Dans les secteurs de présence de Zostère naine, adapter l'information apposée sur les bacs à marée pour éviter de piétiner les herbiers. Diffuser / aposer ces informations.											
Vigilance	Attention au classement monument historique											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Associations environnementales											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Contrat N2000 N26 Pi, AESN											
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)												
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS2	Sensibilisation des plaisanciers aux éco-gestes dans le port de Saint-Vaast
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1 et 2)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Campagne éco-geste mise en place dans le port de Saint-Vaast
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les outils de l'URCPIE.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Promouvoir auprès des plaisanciers et des usagers de loisirs nautiques des pratiques, des techniques et des équipements moins impactants pour l'environnement marin, par le biais des ambassadeurs Ecogestes Manche Normandie ou en diffusant le guide pratique.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Port de Saint-Vaast-la-Hougue										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	URCPIE, SPL des ports de la Manche										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Formation en 2025 et début en 2026, continuité dans le temps de cette démarche
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS3	Installation de panneaux d'informations environnementales et réglementaires
Enjeu(x)	Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Panneaux posés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les outils de l'URCPIE et de l'OFB. Avec M13 du DOCOB BSOC. Avec la mesure CS7 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Réaliser des panneaux qui regroupent les informations suivantes, adaptées au territoire et à chaque accès prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - bonnes pratiques de pêche à pied (expliquer pourquoi ne pas retourner les cailloux, dates, taille, quotas, espèces...), - horaires de marée (à actualiser régulièrement et via un QRcode redirigeant vers un site internet), - informations sur le site Natura 2000, - présence des herbiers de Zostère naine (dont interdiction de mouillages) et différences avec les algues et les Spartines anglaises (sur les secteurs concernés). <p>Faire le lien avec l'URCPIE, l'OFB (communication et police de l'environnement), la DDTM (police de l'environnement et domanialité) et le relai d'information service (RIS) de l'office de tourisme pour homogénéiser les supports et ne pas les démultiplier.</p> <p>Proposer à la commune, l'UNESCO et la DRAC de mutualiser les panneaux en intégrant les informations concernant le patrimoine Vauban du site.</p> <p>En accord avec les communes du secteur, installer un panneau par accès plage.</p>											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN, OFB, communes											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN, État, Département, communes, contrat Natura 2000 N26Pi, DRAC (si mutualisation avec le patrimoine Vauban)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires	
Années (cocher)												
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS4	Formation des pêcheurs de loisir aux pratiques respectueuses de l'environnement
Enjeu(x)	Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Formation réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M13 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Continuer à former les adhérents des associations locales de pêche aux bonnes pratiques (notamment concernant le piétinement des herbiers et le retournement des cailloux) et à la réglementation, et à distribuer le guide des bonnes pratiques.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Association de pêche										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Association de pêche, FNPP et CPML50 pour la fourniture des guides										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS5	Création d'un réseau local de nettoyage respectueux des plages
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1 et 3)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Réseau de collecte créé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures AD1, CS1 et CC1 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Recenser les initiatives de ramassage des déchets sur le secteur.</p> <p>Créer un réseau de collecte (avec des bénévoles et/ou des salariés) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un contact / une structure ressource sur le secteur concernant le nettoyage des plages, - sensibiliser les écoles du secteur, - promouvoir et encadrer les nettoyages de plage du secteur dans le respect du site et de ces enjeux naturels (notamment herbiers de Zostère naine et hauts de plage). <p>Une fois le réseau créé et la structure identifiée, contacter les collectivités, écoles, entreprises; office de tourisme, etc. étant intéressé par l'organisation de nettoyages de plage pour leur donner le numéro à contacter.</p> <p>La structure ressource prendra contact avec les gestionnaires locaux pour l'organisation des actions menées sur leur secteur.</p>											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Association locale de nettoyage de plages											
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN, contrat Natura 2000 N32											
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période	Hors période de nidification du Gravelot à collier interrompu sur les secteur où sa présence est avérée											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS6	Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Prévenir et limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et rudérales
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Sensibilisation effectuée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures SC3 et CC5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Afin d'éviter de nouvelles introductions d'espèces exotiques envahissantes et de limiter celles présentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser le grand public (usagers comme les ASA / habitants riverains / élus du territoire) aux espèces exotiques envahissantes présentes sur la ZSC et ses contours. - intervenir dans les assemblées générales des associations locales. - informer des zones qui sont réellement en érosion et en accrétion et faire le lien avec les espèces exotiques envahissantes. - proposer des alternatives aux "croyances populaires" pour aider à mieux fixer le trait de côte ou à orner les enrochements (exemple : planter des oyats ou de la Criste marine à la place de la Griffes de sorcière pour fixer le sable et embellir les enrochements). 										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB avec l'aide d'un prestataire										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS7	Développement de la communication environnementale
Enjeu(x)	Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Communication améliorée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M13 du DOCOB BSOC. Avec l'action PA2 du PG Cdl. Avec les mesures CS3, CS8 et CS9 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but est de rendre le réseau Natura 2000 plus attractif en améliorant sa visibilité / sa compréhension.</p> <p>Idées émises en groupes de travail en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualiser les panneaux, en ajouter au besoin (panneaux d'informations environnementales et réglementaires = CS3), et faire le lien avec le relai d'information service (RIS) de l'office de tourisme ; - faire des liens entre les sites internet des différentes structures oeuvrant pour la préservation de l'environnement (communes, associations comme Orchis, CNAM-Intechmer, Département, Office de tourisme, ...), mettre leurs contacts et créer une page dédiée à Natura 2000 sur ces sites ; - si besoin, concevoir un site internet dédié à l'environnement du territoire (avec références scientifiques + en dessous une partie synthétique du type "l'environnement pour les nuls") ; - aider à rédiger et proposer des informations relatives à la biodiversité ou aux bons comportements à adopter pour : les actualités du service île Tatihou du Département (à Saint-Vaast et sur Tatihou), les bulletins mensuels ou bi-annuels envoyés aux adhérents des associations locales, les articles de divers sites internet existants, les bulletins municipaux, etc.; - rédiger un 4 pages synthétisant le DOCOB ; - synthétiser et vulgariser les études scientifiques et les grands projets du territoire ; - réaliser un petit film de promotion sur la biodiversité, les enjeux, les grands projets, l'intérêt de Natura 2000 pour le territoire ; - réaliser des expositions et les mutualiser sur le territoire ; - organiser des réunions et des animations grand public pour informer des enjeux et des avancées du DOCOB ; - intégrer les petites associations locales lors d'événements d'envergure (exemple : nettoie ta plage et ton bocage) pour augmenter leur visibilité ; <ul style="list-style-type: none"> - faire le lien avec le label Green destination et lui apporter des informations (vivre mieux sur le territoire en communiquant sur les bonnes pratiques environnementales, sur la qualité du territoire) ; - faire le lien avec la certification "Port propre actif en biodiversité" et apporter des informations / des supports (notamment des expositions) à la SPL des ports de la Manche (place disponible dans les bureaux et dans le périmètre du port) ; - lors du message passé par le Département pendant la traversée, promouvoir l'arrêt des visiteurs à la maison des douaniers afin que les messages environnementaux puissent être divulgués par le personnel de Tatihou ; - promouvoir les bons comportements à adopter sur Tatihou grâce aux photos du site internet du Département (et éviter de mettre des photos de cerf-volant sur les parois ou de personnes sur les murs) ; - former les conseillers en séjour de l'office de tourisme, notamment les saisonniers, pour qu'ils passent les messages environnementaux et les bons comportements à adopter en espace naturel, notamment lors de la vente des billets vers l'île ; - faire le lien entre les structures et projets et diffuser les outils existants.
-----------------------------	---

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et Nord Cotentin										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie, structure animatrice du DOCOB, associations, communes, OFB, Office de tourisme et communauté d'agglomération du Cotentin, SPL des Ports de la Manche, Département ...										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Office de tourisme, Département, État, contrat Natura 2000 N26Pi ...										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS8	Développement de la médiation environnementale
Enjeu(x)	Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Médiation diversifiée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M13 du DOCOB BSOC. Avec l'action PA2 du PG Cdl. Avec la mesure SC7 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Les buts de cette mesure sont de développer l'intérêt des citoyens, d'élargir le public cible et de rendre accessible l'information relative aux enjeux écologiques du site.</p> <p>Faire le lien avec le Département (équipe de médiation de Tatihou) et l'office de tourisme pour identifier ce qui est déjà fait et ce qui peut être mutualisé.</p> <p>Faire la promotion du patrimoine environnemental auprès des professionnels du tourisme (ne pas uniquement se focaliser sur le patrimoine historique du site).</p> <p>Trouver une appellation grand public plus adéquate que "réunion Natura 2000" pour cibler tout public.</p> <p>Développer et diversifier des outils de médiation novateurs qui puissent sensibiliser un public plus large, non initié ou non intéressé par l'environnement.</p> <p>Idées émises en groupes de travail en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une pièce de théâtre ou faire venir des troupes existantes (exemple : "Debout les vaches la mer monte") ; - créer ou animer des jeux de rôle et de société (type jeu ANBDD de mise en situation climat'story) ; - animer des conférences sur les sujets environnementaux ; - promouvoir les aires marines éducatives ; - travailler avec les écoles ; - animer la fresque du climat sur le territoire ; - tenir un stand à la fête de la nature ; - réaliser des animations et des visites de site grand public pour aborder les enjeux naturels (exemples : herbiers, pêche à pied, traversées à pied jusqu'à Tatihou et visite de l'île ...) (NB : lors de la préparation des animations pêche à pied, faire le point avec le CPIE du Cotentin sur la réglementation et les bons gestes à adopter) ; - lors des réunions de secteur organisées par le CRC ou lors des nettoyages de plage avec les ostréiculteurs, les sensibiliser aux herbiers, aux laisses de mer et aux habitats naturels ; - intervenir lors d'assemblées générales pour sensibiliser les usagers et riverains (association des propriétaires des maisons de Morsalines, association des riverains de Jonville...) et leur faire adopter les bons comportements en bas de chez eux ; - se rendre disponible pour expliquer/rendre accessible les résultats des études scientifiques ou les mesures de gestion ayant cours sur la ZSC (webinaires/réunions/sorties terrains lors des suivis) ; - organiser une visite (annuelle?) de Tatihou privilégiée pour les locaux (exemples : présentation de l'évolution de l'offre culturelle, inauguration du projet de l'Hermine) ; - mutualiser les sorties terrain à plusieurs patrimoines présents sur le site (paysagers, naturels, culturels...) pour intéresser le plus grand nombre.
-----------------------------	---

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et Nord Cotentin										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB avec les associations environnementales et les partenaires (DRAC, DREAL, OFB, Département, CNAM-Intechmer, communauté d'agglomération du Cotentin, Office de tourisme.....)										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Département, communauté d'agglomération du Cotentin et office de tourisme, État										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

CS9	Développement d'outils pour accompagner l'implication des élus dans Natura 2000
Enjeu(x)	Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'outils / moyens développés et utilisés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M13 du DOCOB BSOC. Avec la mesure CS7 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but est de vulgariser les enjeux naturels et la réglementation en site Natura 2000 pour que les élus s'impliquent et partagent l'information avec leurs administrés.</p> <p>Pour se faire, il faudra développer et mettre en oeuvre des outils pour répondre à leurs besoins.</p> <p>Idées émises en groupes de travail en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un "qui fait quoi ?" ; - former les élus (à chaque nouvelle mandature) sur le terrain, en étant aidé par le garde du littoral, le Département et les scientifiques ; - développer des "classes Natura 2000" (compilier les données, convaincre du besoin de changement, animation et support sur la thématique, intérêt de faire tel ou tel travaux, emmener les gens sur le terrain voir les problématiques, etc.) ; - organiser un "Natura 2000 tour" pour leur montrer l'intérêt de Natura 2000. 										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et Nord Cotentin										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB avec scientifiques, associations naturalistes, partenaires et services de l'État										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	<i>Commentaires</i>
Années (cocher)											
Période											

Mesures pour l'animation du DOCOB

AD1	Recherche et valorisation des déchets conchyliques
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1 et 2)
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Recherche et valorisation effectuées (OLT1 et 2)
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures CC1, CS1 et CS5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	A l'initiative du CRC, rechercher des partenaires et développer des projets liés au traitement et à la valorisation des déchets ostréicoles (sacs, protections contre les animaux...). Développer une filière REP (responsabilité élargie au producteur) pour les poches les ostréicoles.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	CRC, structure animatrice du DOCOB, prestataires, communauté d'agglomération du Cotentin, petites entreprises locales										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Fonds européens, collectivités										
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires
Années (cocher)											Dès que l'occasion se présente
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD2	Échanges et accompagnement de la SPL des ports de la Manche dans le cadre des opération de dragages
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les projets du territoire (OLT1 et 2)
Indicateur(s) de pression suivi	Turbidité
Indicateur(s) de réponse	Concertation mise en place et solutions adéquates trouvées pour l'environnement (OLT1 et 2)
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Mettre en place une instance de concertation avec la SPL des ports de la Manche pour étudier les solutions de dragage et de rejointoiement à préconiser au regard de la fragilité des habitats naturels (et des espèces amphihalines du site en périodes de montaison et dévalaison). Note : réaliser un suivi de la turbidité avant et après dragage. Remplir l'indicateur de pression.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SPL Ports de la Manche et structure animatrice du DOCOB avec AESN, OFB, DDTM...										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SPL des ports de la Manche, État										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x	x								
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD3	Partage d'expériences et de données entre gestionnaires de sites Natura 2000 concernés par les amphihalins
Enjeu(x)	Poissons amphihalins Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT4 Contribuer à assurer le retour et le développement des populations amphihalines, notamment en favorisant la continuité de l'interface terre-mer OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	Retour et développement des populations amphihalines (OLT4)
Indicateur(s) d'état suivi	Présence des deux espèces sur le site et ses abords (OLT4)
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets (OLT5)
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de captures accidentelles (OLT5)
Indicateur(s) de réponse	Échanges des données et veille réalisés (OLT4 et 5)
Lien(s) avec d'autres documents	Avec SEA3 et SECo7 du DOCOB BSOC. Avec les mesures SC8 et AD4 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Créer/poursuivre le lien entre les structures animatrices des DOCOB TSVH et BSOC concernant la thématique des amphihalins afin qu'il y ait une logique concernant leur cycle de vie dans sa totalité, notamment concernant les captures accidentelles de saumon en mer par la pêche professionnelle. Effectuer une veille réglementaire afin de prendre en compte les actualisations concernant les amphihalins. Être en veille sur les projets européens ou les conclusions du COGEPOMI concernant les amphihalins. Si besoin faire remonter des informations au COGEPOMI par l'intermédiaire de ses membres. Remplir les indicateurs d'état et de pression associés.											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue et ZSC Baie de Seine Occidentale											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB en lien avec OFB (DOCOB BSOC), IFREMER, INRAE ...											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	État											
	<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires
Années (cocher)												Dès que nécessaire
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD4	Veille sur les projets éoliens et proposition de mesures d'accompagnement sur les amphihalins
Enjeu(x)	Poissons amphihalins
OLT concerné(s)	OLT4 Contribuer à assurer le retour et le développement des populations amphihalines, notamment en favorisant la continuité de l'interface terre-mer
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les projets du territoire
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'études présentant des impacts sonores et/ou électromagnétiques sur les amphihalins
Indicateur(s) de réponse	Veille réalisée et nombre de mesures proposées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC. Avec les mesures SC8 et AD3 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Effectuer une veille réglementaire sur le territoire du Nord Est Cotentin afin que les poissons amphihalins soient bien pris en compte dans les études d'impact concernant les projets éoliens, notamment au regard des impacts sonores et électromagnétiques. Remplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Nord Est Cotentin										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											Dès que nécessaire, en veille
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD5	Sensibilisation des agriculteurs au dispositif de plantation des haies
Enjeu(x)	Poissons amphihalins
OLT concerné(s)	OLT4 Contribuer à assurer le retour et le développement des populations amphihalines, notamment en favorisant la continuité de l'interface terre-mer
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les espèces
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Sensibilisation réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies pour limiter les pollutions en provenance du bassin versant. Leur proposer de planter des haies pour limiter le ruissellement.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Bassin versant de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Chambre d'agriculture et communauté d'agglomération du Cotentin pour le contact avec les agriculteurs et la partie technique										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Département (financement pour la plantation de haies jusqu'à 80%), plan de relance (financement à quasi 100%), financements européens										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD6	Liens avec les structures étudiant le changement climatique
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Accompagner l'évolution du site
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Liens établis pour en retirer des conclusions / des explications sur le site
Lien(s) avec d'autres documents	Avec CS10 du PG Cdl. Avec les mesures AD7 et AD20 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Établir des liens avec les structures qui étudient le changement climatique et ses conséquences pour expliquer et comprendre les évolutions observées sur la ZSC (progression, régression, disparition d'habitats ou d'espèces, changement dans la distribution des communautés, homogénéisation des habitats, etc.).</p> <p>La ZSC pourrait être un site étude/atelier.</p> <p>Faire le lien avec les mesures AD7 et AD20 de ce DOCOB. Faire le lien avec l'action CS10 du PG Cdl.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et échelle plus large (Cotentin, Département, Région)										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB en lien avec le GIEC, la communauté d'agglomération du Cotentin, IntechMer, INRAE (pour le suivi des températures des cours d'eau dont la Saire pour les amphihalins), ...										
Financeur(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD7	Cartographie participative des zones à reconnecter
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Accompagner l'évolution du site
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Cartographie réalisée en concertation avec le territoire
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures SC8, AD6 et AD8 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but est de co-construire une vision environnementale et souhaitable du territoire en réalisant une cartographie des possibilités de développement des habitats marins (interface terre-mer) en concertation avec les acteurs locaux et en cohérence avec les orientations portées au travers des compétences des collectivités locales.</p> <p>Réaliser une analyse altimétrique pour s'assurer qu'une reconnexion à la mer est possible dans cette zone sans créer d'augmentation du risque inondation sur le secteur et aux alentours.</p> <p>Prendre en compte le linéaire et les zones protégées dans cartes des études de dangers du secteur, notamment celle relative au système d'endiguement de Saint-Vaast-Réville.</p> <p>Prendre en compte les données relatives au suivi du trait de côte (SC8) et aux autres données disponibles (AD6).</p> <p>Mettre en place une instance de gouvernance sur le sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter les scientifiques et les acteurs locaux concernés (Conservatoire du littoral, gestionnaires comme le SyMEL et le Département, communauté d'agglomération du Cotentin, communes, propriétaires privés, ASA, AESN, OFB...). - Sensibiliser ces acteurs au fonctionnement des habitats marins (besoins, présence et diversité des espèces dans le substrat, services écosystémiques) et à leur préservation. - Faire le lien avec les différentes stratégies entreprises par ces acteurs (plans de gestion, GEMAPI, érosion, BD ouvrage et trait de côte du ROLNHdF, etc.). - Établir ensemble une cartographie des zones potentielles d'interface terre-mer à reconnecter. - Valider cette cartographie ensemble. - Si possible, initier une modélisation de scénarii en lien avec une éventuelle dépoldérisation sur une ou plusieurs zones (simplifiée ou évolution prédictive avec la méthode d'indice de qualité/potentialité écologique "IQE/IPE"). 											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC et sa proximité											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB avec les scientifiques et acteurs locaux (gestionnaires, communes, communauté d'agglomération du Cotentin, AESN, OFB...)											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)												
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires	
Années (cocher)											Dès que possible	
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD8	Contribution au zéro artificialisation nette du littoral
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Accompagner l'évolution du site
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces artificialisées
Indicateur(s) de réponse	Nombre de projets refusés ou adaptés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC. Avec les mesures AD7 et AD9 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Effectuer une veille afin que les enjeux naturels du site soient bien pris en compte dans les différents documents et projets du territoire (PPRL, PLUi, GEMAPI, lutte contre l'érosion...). Continuer à collaborer avec la communauté d'agglomération du Cotentin vis-à-vis des portes à flot notamment. Proposer la ZSC comme site Adapto au Conservatoire du littoral. Rechercher les informations auprès de la DDTM (autorisations délivrées et couches géomatiques) pour remplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM et structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires
Années (cocher)											Dès que nécessaire, en veille
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD9	Participation aux projets de territoire sur la continuité écologique
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Accompagner l'évolution du site
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre d'ouvrages en travers de la Saire
Indicateur(s) de réponse	Nombre de participations
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M7 du DOCOB BSOC. Avec la mesure AD8 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Dès que nécessaire / concerné, participation de la structure animatrice du DOCOB aux réunions GEMA relatives aux travaux de restauration de la continuité écologique sur la Saire (porte à flots, complexe du Vast...). Rechercher les informations auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin et/ou la FDAAPPMA50 pour remplir l'indicateur de pression associé.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et Saire										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB avec la communauté d'agglomération du Cotentin										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											Dès que nécessaire / adéquat
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD10	Adaptation du temps d'animation à l'ambition du DOCOB
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Adaptation réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Adapter le nombre de jours dédiés à l'animation du site Natura 2000 en fonction des mesures prévues chaque année, des projets en cours et des demandes du territoire. Chaque année une révision du nombre de jour sera proposée par la structure animatrice et sera adaptée avec les services de l'État.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB, État										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période	A chaque fin d'année										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD11	Présence de l'animateur comme personne ressource
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de sollicitations ayant trouvé réponse
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>L'animateur Natura 2000 doit être plus présent (physiquement) sur le site pour devenir une personne ressource sur le territoire (relai des contacts et de l'information environnementale). Quelques idées pour augmenter sa visibilité et sa présence peuvent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une permanence 2h par semaine dans un lieu défini du secteur (type office du tourisme), - participer aux assemblées générales des associations locales (en fonction des besoins), - former et faire le lien avec les ambassadeurs du littoral aux enjeux environnementaux du site, - proposer des sessions terrain pour sensibiliser aux enjeux naturels du site et expliquer la politique Natura 2000, - participer à la fête de la nature... <p>Par ailleurs, l'animateur continuera de répondre aux sollicitations (téléphone et mail) et essaiera (dans la mesure du possible) de réorienter les demandes vers les services / structures / personnes compétents en fonction des thématiques environnementales.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période	Toute l'année										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD12	Archivage durable de la connaissance
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Archivage réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la mesure AD15 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Enregistrer la connaissance pour savoir la retrouver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès qu'une étude scientifique est réalisée sur les habitats ou sur les espèces du site Natura 2000, demander à obtenir les données brutes et les livrables finalisés. - saisir les données brutes acquises dans le cadre de l'animation sous ODIN si cela n'est pas déjà fait. - enregistrer ces documents de manière pérenne dans un dossier. 										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Dès que nécessaire
Période	Toute l'année										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD13	Suivi et vérification de la bonne réalisation des mesures et des contrats Natura 2000
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de mesures en cours ou réalisées et de livrables validés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la mesure AD15 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Suivre l'avancement des mesures programmées dans le DOCOB. Assister et relancer au besoin les opérateurs potentiels prévisionnels identifiés et les financeurs potentiels prévisionnels. Proposer aux communes, EPCI, clubs, structures et associations d'usagers la signature de la charte de bonnes pratiques. Aider les opérateurs potentiels prévisionnels à mettre en oeuvre les contrats Natura 2000. Produire et fournir les livrables aux services de l'État.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD14	Alimentation des plans de contrôle environnementaux
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Plans alimentés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Alimenter les plans de contrôle MISEN et PSECM dès que nécessaire pour prévenir des atteintes aux habitats et aux espèces du site Natura 2000.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Dès que nécessaire
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD15	Évaluation du DOCOB et mise à jour du FSD
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Évaluations réalisées et FSD actualisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec toutes les mesures de ce DOCOB (particulièrement AD12 et AD13).

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but de l'évaluation est d'actualiser les données et d'anticiper la révision du prochain DOCOB. Dès que demandé dans les fiches mesures, remplir le tableau de bord (indicateurs d'état et de pression). Chaque année faire un bilan de la gestion effectuée (indicateurs de réponse). Réaliser une évaluation de ce DOCOB (à mi-parcours et à la fin) en mettant en lien l'état des habitats et des populations (indicateurs d'état) avec la gestion réalisée (indicateurs de pression et de réponse). Mettre à jour les formulaires standards de données tous les 5 ans et dès que nécessaire (en fonction de l'apparition ou de la disparition avérée d'habitats ou d'espèces).</p>												
Vigilance													
Besoin de déclaration, d'autorisation													
Localisation	ZSC												
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB, DREAL Normandie												
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)													
	<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	Commentaires	
Années (cocher)	Bilan de la gestion + tableau de bord + MAJ FSD de la ZSC	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord + évaluation	Bilan de la gestion + tableau de bord + MAJ FSD de la ZSC	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord	Bilan de la gestion + tableau de bord + évaluation	
Période													

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD16	Accompagnement des porteurs de projets dans l'évaluation des incidences Natura 2000
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de projets accompagnés
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Assister les pétitionnaires dans la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.</p> <p>Produire un avis technique auprès des services instructeurs dès que sollicité et se renseigner sur les suites apportées aux EIN.</p> <p>Suivre et accompagner les projets, travaux et manifestations notamment en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les manifestations sportives et culturelles, - la GEMAPI, - l'érosion, - les documents du territoire (PAPI, PPRL, PLUi...). <p>Participer et intervenir dès que nécessaire aux groupes de travail et instances organisés localement sur les sujets environnementaux et/ou liés au site.</p> <p>Être disponible pour aider toute démarche ayant cours sur le site Natura 2000 ou ses abords.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Dès que nécessaire
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD17	Organisation de réunions d'information sur les projets en site Natura 2000
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Réunion mise en place au besoin
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M9 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Proposer une réunion à destination des porteurs de projets (communes, EPCI dont services GEMAPI, organisateurs de manifestations sportives, ...) pour que les services instructeurs (en conformité avec le guide PREMAR), en relation avec l'animateur Natura 2000 et les associations environnementales locales, puissent apporter des éclaircissements aux sujets des enjeux naturels en site Natura 2000 et de la réglementation. Le but étant qu'il y ait une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets de territoire et une réduction des effets cumulés et de l'artificialisation du littoral.</p> <p>Les porteurs de projets pourront obtenir des réponses aux questions qu'ils se posent en amont du dépôt des dossiers réglementaires (type évaluation des incidences Natura 2000). Les travaux ou manifestations seront ainsi bien anticipés (calendrier + réduction des travaux d'urgence), encadrés (suivi + évitement des travaux ou manifestations en périodes sensibles) et cohérents à l'échelle du territoire (réduire les effets cumulés).</p> <p>Cette réunion permettra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'informer l'animateur Natura 2000 et les structures consultées, lors des évaluations d'incidences, de l'avis émis par les services instructeurs et de l'avancée des projets ayant cours sur les sites Natura 2000 ou à proximité. - de partager les informations relatives aux projets, mais aussi aux infractions observées sur le site (MISEN, CACEM, chambre d'agriculture, CRC, CRPM pourront être invités/informés). <p>La réunion se tiendra à l'initiative des services instructeurs.</p> <p>Des échanges téléphoniques et mails pourront compléter cette réunion en tant que de besoin pour améliorer le partage d'informations.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DDTM et sous-préfectures avec la structure animatrice du DOCOB et les porteurs de projets										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)											Dès que nécessaire
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD18	Organisation des comités de pilotage pour le suivi du DOCOB
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de COPIL organisés dans la durée du DOCOB
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	Organiser un comité de pilotage tous les 3 ans (réserver une salle, envoyer les invitations, préparer un diaporama ou une animation terrain...) pour tenir informés les acteurs du territoire de l'avancée du DOCOB.										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Salle communale du territoire et/ou visite terrain										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie avec appui de la structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)			x			x			x		
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD19	Participation aux groupes de travail pour la cohérence des actions territoriales
Enjeu(x)	Gouvernance et fonctionnement
OLT concerné(s)	OLT5 Améliorer l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les projets de territoire et veiller à la bonne mise en oeuvre du DOCOB
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Coordonner l'animation du site avec les autres politiques, les gestionnaires et les nouveaux projets
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Nombre de participations
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M7 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but de cette mesure est d'améliorer la cohérence entre les actions des différents documents d'un même territoire. Inviter les salariés et/ou élus portant des documents de planification sur le territoire de la ZSC à participer aux groupes de travail et aux échanges relatifs au site Natura 2000. Participer aux groupes de travail et aux échanges des autres documents de planification du territoire de la ZSC pour alerter de la présence des enjeux Natura 2000 (UNESCO, plans de gestion Cdl et ENS, GEMAPI, PPR, PLUi et cartographies prédictives de recul du trait de côte à 30-100 ans, etc.).</p>											
Vigilance												
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC et alentours											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB et autres porteurs de documents de planification (communes de Quettehou, Saint-Vaast-la-Hougue et Réville, DRAC, communauté d'agglomération du Cotentin, SyMEL, Conservatoire du littoral...)											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)												
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)												Dès que nécessaire
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

AD20	Réflexion sur l'adaptation du territoire au changement climatique
Enjeu(x)	Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Accompagner l'évolution du site
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Méthode type Natur'adapt mise en œuvre
Lien(s) avec d'autres documents	Avec les mesures AD6 et AD7 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Afin de comprendre les évolutions à venir et de permettre au territoire de s'adapter, mettre en oeuvre une méthode type Natur'adapt en prévision du prochain DOCOB :</p> <p>- rédiger le récit climatique, l'analyse de vulnérabilité et d'opportunité, le récit prospectif et le plan d'adaptation de la ZSC et de sa zone d'interdépendance.</p> <p>Faire le lien avec les mesures AD6 et AD7 de ce DOCOB.</p>										
Vigilance	Prend du temps entre la réflexion, la concertation (car c'est aussi un temps de sensibilisation) et la rédaction										
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)							x	x	x	x	
Période											

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques

SC1	Cartographie et évaluation de l'état de conservation des habitats marins
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	Amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités de l'habitat 1140-3 (OLT1) Amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités de l'habitat 1170-2 (OLT2)
Indicateur(s) d'état suivi	État de conservation de l'habitat 1140-3 (OLT1) État de conservation de l'habitat 1170-2 (OLT2)
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale (OLT1 et 2) Prévenir et limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et rudérales (OLT2)
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de quadrats présentant des traces de piétinement sur les herbiers (OLT1) Surfaces recouvertes par les Sargasses échouées (OLT2)
Indicateur(s) de réponse	Cartographie et évaluation réalisées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M10, SEH1a, SEH3a du DOCOB BSOC. Avec les mesures SC2, SC3 et SC8 de ce DOCOB.

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Sur la ZSC, les données relatives aux habitats marins ne sont pas assez précises pour disposer d'un état initial du site et pour observer les évolutions à venir. Il s'agit dans cette mesure d'utiliser et de compléter les suivis existants pour obtenir un état initial fiable des habitats marins de la ZSC et de suivre leur état de conservation tous les 6 ans pour remplir les indicateurs de ce DOCOB.</p> <p>Les suivis et projets déjà réalisés ou à venir sur le site et à mettre en lien avec cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les survols tous les 3 ans du ROL NHdF pour produire des orthophotographies du littoral ; - les suivis DCE du Réseau Hydrologique Littoral Normand relatifs aux paramètres physico-chimiques ; - les conclusions du projet PROTEC (CNAM-Intechmer et AESN) ; - le suivi DCE des angiospermes pour les herbiers ; - la thèse MHYSO (CNAM-Intechmer-Région-AESN) dont le but est d'analyser l'impact des parcs ostréicoles actuels sur le volet hydrosédimentaire ; - le suivi DCE masse d'eau superficielle ; - les suivis continentaux mensuels RQM (réseau qualité des milieux) du Département ; - les suivis microbiologiques et d'autres paramètres dans la Saire par la Communauté d'agglomération du Cotentin ; - le suivi SC3 "Veille et suivi cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la ZSC" ; - le suivi DCE macroalgues intertidales ; - le suivi DCE macroalgues subtidales ; - les protocoles NATURALG et POCOROCH en fonction des opportunités ; - le suivi DCE des échouages de macroalgues (dont les sargasses) ; - les conclusions des projets SARGALIEN (Université de Caen) et SARZO (CEVA-AESN) ; - l'évaluation de la DCSMM. <p>La mesure consiste à rédiger un cahier des charges permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réaliser une cartographie, selon la nouvelle typologie NatHab, qui puisse servir d'état des lieux de référence ; - suivre l'état de conservation des habitats marins tous les 6 ans ; - prendre en compte les suivis cités au dessus permettant d'interpréter les résultats ; - remplir les indicateurs d'état et de pressions relatifs aux habitats marins de ce DOCOB. <p>Pour approfondir la fonctionnalité des habitats mais aussi suivre les évolutions de ces derniers au regard du changement climatique, il serait également intéressant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les paramètres physico-chimiques du site (niveau marin, courantologie, turbidité, température, salinité/conductivité, pH, luminosité, vents, pluviométrie) <p><u>Pour les habitats meubles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre les paramètres biologiques dans la colonne d'eau (chlorophylle a et cytométrie pour le phytoplancton, poissons, ADNe, analyse réseau trophique ECOPATH et ECOSIM...); - suivre l'envasement et la granulométrie de la couverture sédimentaire ; <p><u>Pour les habitats rocheux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - cartographier les ensablements et les envasements sur les habitats rocheux ; - suivre la régression des fucales et des laminaires. <p>Il serait opportun également de proposer des actions de restauration des habitats marins au regard de l'envasement du site.</p>											
Vigilance	Suivi de l'état de conservation à effectuer tous les 6 ans											
Besoin de déclaration, d'autorisation	AOT pour d'éventuelles poses d'équipements scientifiques											
Localisation	DPM de la ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB pour le cahier des charges Prestataires pour la réalisation											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	OFB, AESN											
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x							x			
Période												Septembre - octobre

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC2	Analyse des effets des pratiques conchyloles sur les habitats marins et les mouvements hydrosédimentaires
Enjeu(x)	Habitats marins meubles
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Analyse réalisée
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M10 du DOCOB BSOC. Avec la mesure SC1 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but de la mesure est de déterminer la part de l'ostréiculture et la part du changement climatique sur l'évolution de l'habitat meuble.</p> <p>Mener une étude bibliographique sur les impacts des nouvelles techniques d'élevages ostréicoles sur les habitats marins meubles.</p> <p>Se renseigner auprès de la DDTM sur les changements de techniques d'élevages et les mouvements de concessions conchyloles.</p> <p>Faire le lien avec la thèse MHYSCO (CNAM-Intechmer-Région-AESN) dont le but est d'analyser l'impact des parcs actuels sur le volet hydrosédimentaire.</p> <p>Faire le lien avec SC1.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Habitats meubles de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB pour la bibliographie Prestataire pour la thèse										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	x	x	x							x	A la fin du DOCOB se renseigner sur le nouveau cadastre conchylicole et le type d'élevage
Période											

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC3	Veille et suivi cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la ZSC
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Prévenir et limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes et rudérales (OLT1 et 3)
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces de Spartine anglaise en corrélation avec l'évolution du milieu (OLT1) Surfaces recouvertes par ces espèces (OLT3)
Indicateur(s) de réponse	Veille et cartographie réalisées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M10 du DOCOB BSOC. Avec action IP1 du PG Cdl. Avec les mesures SC1, SC6, CS6 et CC5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Les buts de cette mesure sont de comprendre les interactions entre l'herbier de Zostère naine, la Spartine anglaise et le milieu et de connaître l'évolution des espèces exotiques envahissantes sur la ZSC.</p> <p>Réaliser un cahier des charges intégrant :</p> <p><u>Partie anse du Cul de Loup</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les espèces exotiques envahissantes et leurs surfaces ; - la surface occupée par la Spartine anglaise ; - la relation entre présence de la Spartine anglaise et exhaussement du milieu, si elle existe ; - la relation entre l'exhaussement et la présence / absence des herbiers de Zostère naine ; - l'établissement ou non d'une compétition entre herbiers de Zostère naine et Spartine maritime ; - le lien avec la cartographie des habitats marins (SC1) et les paramètres abiotiques ; <p><u>Partie embouchure de la Saire et bords de la ZSC à Réville</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - les espèces exotiques envahissantes et leurs surfaces. <p>Sur <u>Tatihou</u>, la veille des espèces exotiques envahissantes (recensement des espèces et cartographie de leur surface) sera réalisée pendant le suivi SC6 par le gestionnaire, pour contrôler l'apparition et le développement de nouvelles espèces.</p> <p>Mettre en oeuvre les suivis et rédiger un rapport de synthèse.</p> <p>Remplir les indicateurs de pression associés.</p>											
Vigilance	A répéter tous les 5 ans											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC (île Tatihou, anse du Cul de Loup, embouchure de la Saire)											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie pour le cahier des charges (hors île Tatihou) SyMEL sur l'île Prestataire (hors île)											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie											
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x					x					
Période												

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC4	Évaluation de la fréquentation liée à la pêche à pied de loisir
Enjeu(x)	Habitats marins rocheux
OLT concerné(s)	OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	
Indicateur(s) d'état suivi	
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	Nombre de pêcheurs qui ne remettent pas les cailloux dans leur position initiale
Indicateur(s) de réponse	Nombre de marées de sensibilisation et de comptages effectués
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M13 du DOCOB BSOC.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Le but de cette mesure est de connaître la pression de pêche à pied sur les habitats rocheux tout sensibilisant les pêcheurs.</p> <p>Mettre en place le comptage annuel national.</p> <p>A chaque marée de sensibilisation (une dizaine par an), lors de coefficients supérieurs à 80, compter les pêcheurs à pied.</p> <p>Aller ensuite à leur rencontre pour discuter et échanger sur les espèces, sur la conformité des paniers, leur donner des conseils (sur le retournement des cailloux notamment) et leur remettre une règlette de pêche et/ou un dépliant.</p> <p>Chaque rencontre dure environ 15 min par pêcheurs. Les données qualitatives récoltées seront rentrées dans la base de données ESTAMP afin d'obtenir un profil type des pêcheurs.</p> <p>Lors de ces marées, sensibiliser les pêcheurs sur la présence d'herbiers de Zostère naine à ne pas piétiner ou à ne pas dégrader.</p> <p>Lors des marées de sensibilisation avec des coefficients supérieurs à 90, observer le comportement des pêcheurs quant au retournement des cailloux (étude comportementale : observation de 3 pêcheurs, chacun pendant 15 min, sur 2 jours consécutifs). Remplir l'indicateur de pression associé.</p> <p>Rédiger un rapport de synthèse mettant en évidence la fréquentation des habitats rocheux du site et la proportion de pêcheurs respectueux de ces habitats.</p>										
Vigilance											
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Habitats rocheux de la ZSC										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestataire										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	AESN										
<i>Calendrier</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>2035</i>	<i>Commentaires</i>
Années (cocher)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	Tous les ans pour le comptage national. Au moins les 2 premières années pour les marées de sensibilisation et dépendant ensuite des financements.
Période	en août 1 fois par an + une dizaine de marée avec des coefficients > à 80	en août 1 fois par an + une dizaine de marée avec des coefficients > à 80	en août 1 fois par an								

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC5	Étude phytocosiologique et cartographie des habitats végétalisés
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	Maintien de la diversité des habitats côtiers et terrestres
Indicateur(s) d'état suivi	Nombre d'habitats élémentaires présents
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces piétinées par le bétail et par l'homme Surfaces eutrophisées
Indicateur(s) de réponse	Étude et cartographie réalisées
Lien(s) avec d'autres documents	Avec action CS3 du PG Cdl. Avec les mesures SC6 et SC7 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Typologie puis cartographie.</p> <p>Données à récolter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombres d'habitats élémentaires, - surface par habitat élémentaire (fonctionnel et dégradé), - sensibilité des habitats élémentaires (possibilité de restauration / facteurs d'influence et pressions s'exerçant sur les habitats élémentaires (affiner les facteurs de dégradation)), - espèces associées aux habitats élémentaires, - représentativité des habitats élémentaires, - fonctionnalité des habitats élémentaires, - état de conservation des habitats élémentaires, - hiérarchisation des responsabilités du site. <p>Comparaison phytosociologique et cartographique à réaliser tous les 10 ans conformément au protocole régional.</p> <p>Réaliser une analyse des fonds orthophotographiques historiques et actuels dans le but d'observer les évolutions de végétations.</p> <p>Remplir les indicateurs d'état et de pression associés.</p> <p>Rédiger un rapport intégrant les cartographies, les facteurs de dégradations, les préconisations de gestion, leur évolution au regard du changement climatique...</p>											
Vigilance	A répéter tous les 10 ans											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	Habitats côtiers et terrestres de la ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie pour le marché Prestataires pour la typologie et la cartographie											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie											
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires	
Années (cocher)							X	X				
Période											Printemps-été	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC6	Suivi botanique sur Tatihou
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	Maintien des fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres
Indicateur(s) d'état suivi	Nombre d'espèces affiliées sur la ZSC Accueil du cycle de vie des espèces floristiques
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels
Indicateur(s) de pression suivi	Surfaces eutrophisées
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec actions CS3, IP1 et IP6 du PG Cdl. Avec les mesures SC3 et SC5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Afin d'identifier la fonctionnalité des habitats terrestres et les espèces accueillies sur l'île, mettre en place un protocole de suivi relatif à la flore (obiones, salicornes, espèces exotiques envahissantes...) de l'île de Tatihou.</p> <p>Données à récolter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombres d'espèces, - surface, nombre de pied par espèce, - facteurs d'influence et pressions s'exerçant sur ces espèces, - état de conservation de ces espèces, - évolution des surfaces / nombre de pied par espèce, - évolution des dynamiques végétales (continuité écologique), - évolution des pressions. <p>Faire le lien avec SC3.</p> <p>Remplir les indicateurs d'état et de pression associés.</p> <p>Rédiger un rapport intégrant les cartographies, les facteurs de dégradations, les préconisations de gestion...</p>																																				
Vigilance	En roulement tous les 2-3 ans																																				
Besoin de déclaration, d'autorisation																																					
Localisation	Ile Tatihou																																				
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	SyMEL																																				
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)																																					
<i>Calendrier</i>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 5%;">2026</th> <th style="width: 5%;">2027</th> <th style="width: 5%;">2028</th> <th style="width: 5%;">2029</th> <th style="width: 5%;">2030</th> <th style="width: 5%;">2031</th> <th style="width: 5%;">2032</th> <th style="width: 5%;">2033</th> <th style="width: 5%;">2034</th> <th style="width: 5%;">2035</th> <th style="width: 10%;">Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Années (cocher)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>En roulement tous les 2-3 ans</td> </tr> <tr> <td>Période</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> <td>Printemps-été</td> </tr> </tbody> </table>		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires	Années (cocher)											En roulement tous les 2-3 ans	Période											Printemps-été
	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires																										
Années (cocher)											En roulement tous les 2-3 ans																										
Période											Printemps-été																										

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC7	Suivi de la Spartine maritime
Enjeu(x)	Habitats côtiers et terrestres
OLT concerné(s)	OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique
Niveau(x) d'exigence	Maintien des fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres
Indicateur(s) d'état suivi	Accueil du cycle de vie des espèces floristiques
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Suivi réalisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec la mesure SC5 de ce DOCOB.

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Appliquer le protocole relatif au suivi de la Spartine maritime intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherche des zones connues et de nouvelles zones éventuelles, - surface des patches, - facteurs d'influence et pressions s'exerçant sur l'espèce, - état de conservation de l'espèce, - évolution des surfaces et des pressions. <p>Mettre en place ce suivi.</p> <p>Remplir l'indicateur d'état associé.</p> <p>Rédiger un rapport intégrant les cartographies, les facteurs de dégradations, les préconisations de gestion...</p>										
Vigilance	A répéter tous les 3 ans										
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	Nord de l'anse du Cul de Loup										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Prestataire pour le suivi										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	DREAL Normandie										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)	X			X			X			X	
Période											Printemps-été

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC8	Capitalisation des données pour remplir les indicateurs du DOCOB et actualiser le FSD
Enjeu(x)	Habitats marins meubles Habitats marins rocheux Habitats côtiers et terrestres Poissons amphihalins Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT1 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins meubles et restaurer les habitats envasés de fond de baie dans un contexte de changement climatique OLT2 Améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des habitats marins rocheux dans un contexte de changement climatique OLT3 Préserver la diversité et les fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres dans un contexte de changement climatique OLT4 Contribuer à assurer le retour et le développement des populations amphihalines, notamment en favorisant la continuité de l'interface terre-mer OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	Amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités de l'habitat 1140-3 (OLT1) Amélioration de l'état de conservation et des fonctionnalités de l'habitat 1170-2 (OLT2) Maintien des fonctionnalités des habitats côtiers et terrestres (OLT3) Retour et développement des populations amphihalines (OLT 4)
Indicateur(s) d'état suivi	État de conservation de l'habitat 1140-3 (OLT1) État de conservation de l'habitat 1170-2 (OLT2) Accueil du cycle de vie des espèces faunistiques (OLT3) Nids de Lampoies marines dans la Saire (OLT 4) Présence/absence du saumon sur la Saire (OLT 4) Présence des deux espèces sur le site et ses abords (OLT 4)
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	Réduire les pressions exercées par les activités humaines sur les habitats naturels (OLT1, 2 et 4) Développer la connaissance sur les habitats, les espèces et les évolutions du site et rendre accessible l'information environnementale (OLT 4 et 6)
Indicateur(s) de pression suivi	Qualité de l'eau (OLT1, 2 et 4) Présence de pathogènes et/ou de molécules induisant des troubles (OLT 4)
Indicateur(s) de réponse	Nombre d'indicateurs ciblés remplis et FSD actualisé
Lien(s) avec d'autres documents	Avec M10 et SEA2 du DOCOB BSOC. Avec actions CS2, CS5 et CS8 du PG Cdl. Avec les mesures SC1, AD3, AD4 et AD7 de ce DOCOB.

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Cette mesure vise à recenser les suivis biologiques du territoire et à en retirer les éléments importants permettant de remplir les indicateurs d'état et de pression identifiés dans le DOCOB.</p> <p>Les données à récolter et les suivis concernés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - richesse spécifique et effectifs d'oiseaux hivernants sur la ZSC (suivi annuel du Wetland et suivi côtier hivernants à l'échelle de la sous-région marine Manche-mer du Nord tous les 6 ans) ; - richesse spécifique et effectifs d'oiseaux reproducteurs sur Tatihou (cf actions CS2 et CS8 du PG Cdl) ; - qualité de l'eau (grâce au suivi DCE masse d'eau superficielle ; aux suivis continentaux mensuels RQM (réseau qualité des milieux) du Département et aux suivis dans la Saire par la Communauté d'agglomération du Cotentin) ; - nombre de nids de Lamproie marine dans la Saire (suivi annuel des frayères entre La Vast et Anneville-en-Saire par la FDAAPPMA50) et adaptation du FSD en conséquence ; - présence / absence du Saumon sur la Saire (pêche complète annuelle sur les radiers à Anneville-en-Saire par la FDAAPPMA50) voire effectifs, si jamais l'espèce réapparaît (pêche annuelle d'IAS par la FDAAPPMA50) ; - présence / absence de la Lamproie marine et du Saumon atlantique sur la Saire (pêche électrique annuelle complète d'un tronçon au niveau de la station de Brillevast par l'OFB) ; - données de présence / absence de pathogènes ou de molécules connus pour induire des troubles structuraux et fonctionnels des chémorécepteurs chez les Salmonidés (étude de l'état écologique/chimique de la Saire et populations de salmonidés (FDAAPPMA50-Association Santé Poissons Sauvages-AESN)) ; - évolution du trait de côte en relation avec le changement climatique (MoCoManche (CNAM-Intechmer et Département) ; suivi des profils de plages (Département) ; suivis du trait de côte, des ouvrages et indicateur national d'érosion côtière (ROL NHdF) ; suivis du trait de côte dans les dossiers réglementaires (DDTM)) ; - présence de chiroptères sur la ZSC (cf action CS5 du PG Cdl, inclure ces données dans le FSD et l'état des lieux du prochain DOCOB) ; - présence de mammifères marins sur la ZSC (discuter et échanger avec les associations naturalistes, et s'il est avéré que certains mammifères marins fréquentent régulièrement la ZSC (repos, nourriture...) pour leur cycle de vie, inclure ces données dans le FSD et l'état des lieux du prochain DOCOB). 											
Vigilance	A récolter au fur à et mesure pour remplir le tableau de bord											
Besoin de déclaration, d'autorisation												
Localisation	ZSC											
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB											
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)												
	<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)												En fonction du suivi. Étude sur l'état écologique/chimique de la Saire et populations de salmonidés initiée en 2025.
Période												2 jours par an entre juin et juillet (pour le suivi des frayères de Lamproie marine) En fin d'été, en période de basses eaux (étiage) pour la pêche électrique à Brillevast

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

SC9	Enquête sur la connaissance et l'appropriation des enjeux naturels par les acteurs locaux
Enjeu(x)	Connaissance et sensibilisation
OLT concerné(s)	OLT6 Améliorer et vulgariser les connaissances pour une meilleure appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire (ambassadeurs) et le grand public
Niveau(x) d'exigence	Appropriation des enjeux naturels par les acteurs du territoire et le grand public
Indicateur(s) d'état suivi	Taux d'appropriation
OO au(x)quel(s) la mesure se rattache	
Indicateur(s) de pression suivi	
Indicateur(s) de réponse	Rapport d'enquête
Lien(s) avec d'autres documents	

1) Description de la mesure

Détails de la mesure	<p>Trouver des experts locaux pour l'étude qualitative (des personnes ayant un vécu et disposant d'un recul sur le sujet d'étude : DREAL Normandie, Département, SyMEL, associations de riverains, association de la ZMEL...).</p> <p>Établir un protocole et un questionnaire permettant de recueillir les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance de l'existence d'un site Natura 2000, - connaissance des enjeux naturels (milieux, habitats, espèces) de la ZSC, - connaissance de la réglementation en vigueur sur le site, - toute autre information jugée pertinente à l'appréhension du degré de connaissance des locaux à propos des enjeux naturels du site et de leur préservation. <p>Proposer ce formulaire à l'IUT de Cherbourg, à l'office de tourisme et à la communauté d'agglomération du Cotentin. Échanger dessus et modifier/amender le formulaire au besoin.</p> <p>Aller au contact des acteurs du territoire et du grand public pour les enquêter sur les marchés, dans les supermarchés, lors d'événements comme la fête de la nature, etc. (étude quantitative). Sensibiliser ensuite ces mêmes personnes aux enjeux naturels du site et à leur préservation.</p> <p>Rédiger un rapport analysant les données récoltées et proposant des pistes d'améliorations en termes de sensibilisation / de communication.</p> <p>Remplir l'indicateur d'état associé.</p>										
Vigilance	A répéter tous les 10 ans pour voir les évolutions										
Besoin de déclaration, d'autorisation											
Localisation	ZSC et alentours										
Exécutant(s)/opérateur(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	Structure animatrice du DOCOB aidée par les étudiants de l'IUT de Cherbourg										
Financier(s) et types de financement(s) potentiel(s) prévisionnel(s)	État (participation à hauteur de 1000€ + frais liés aux déplacements des étudiants)										
<i>Calendrier</i>	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Commentaires
Années (cocher)		x	x								A voir avec l'IUT
Période											Février-mai (pour l'enquête) et novembre-janvier de l'année précédente pour se mettre d'accord sur la demande

Tous les cahiers des charges des contrats Natura 2000 identifiés sont dans la partie 3.

Calendrier et localisation de l'ensemble des mesures de de gestion

Numéro	Nom	Priorité (1 ou 2)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Contrat N2000	Commentaires	Localisation
Mesures d'animation du DOCOB															
AD1	Recherche et valorisation des déchets conchyliques	2												Dès que l'occasion se présente	
AD2	Échanges et accompagnement de la SPL des ports de la Manche dans le cadre des opération de dragages	1		x	x										ZSC
AD3	Partage d'expériences et de données entre gestionnaires de sites Natura 2000 concernés par les amphihalins	2												Dès que nécessaire	ZSC Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue et ZSC Baie de Seine Occidentale
AD4	Veille sur les projets éoliens et proposition de mesures d'accompagnement sur les amphihalins	2												Dès que nécessaire, en veille	Nord Est Cotentin
AD5	Sensibilisation des agriculteurs au dispositif de plantation des haies	2													Bassin versant de la ZSC
AD6	Liens avec les structures étudiant le changement climatique	2													ZSC et échelle plus large (Cotentin, Département, Région)
AD7	Cartographie participative des zones à reconnecter	1												Dès que possible	ZSC et sa proximité
AD8	Contribution au zéro artificialisation nette du littoral	1												Dès que nécessaire, en veille	ZSC
AD9	Participation aux projets de territoire sur la continuité écologique	1												Dès que nécessaire / adéquat	ZSC et Saire
AD10	Adaptation du temps d'animation à l'ambition du DOCOB	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		A chaque fin d'année	
AD11	Présence de l'animateur comme personne ressource	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Toute l'année	ZSC
AD12	Archivage durable de la connaissance	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Toute l'année, dès que nécessaire	ZSC
AD13	Suivi et vérification de la bonne réalisation des mesures et des contrats Natura 2000	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			ZSC
AD14	Alimentation des plans de contrôle environnementaux	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Dès que nécessaire	ZSC
AD15	Évaluation du DOCOB et mise à jour du FSD	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Bilan de la gestion + remplissage du tableau de bord tous les ans Mise à jour du FSD de la ZSC tous les 5 ans Évaluations du DOOCB à mi-parcours (5 ans) et à la fin de la mise en œuvre	ZSC
AD16	Accompagnement des porteurs de projets dans l'évaluation des incidences Natura 2000	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Dès que nécessaire	ZSC
AD17	Organisation de réunions d'information sur les projets en site Natura 2000	2												Dès que nécessaire	ZSC
AD18	Organisation des comités de pilotage pour le suivi du DOCOB	1			x			x			x				Salle communale du territoire et/ou visite terrain
AD19	Participation aux groupes de travail pour la cohérence des actions territoriales	1												Dès que nécessaire	ZSC et alentours
AD20	Réflexion sur l'adaptation du territoire au changement climatique	2							x	x	x	x			ZSC

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Numéro	Nom	Priorité (1 ou 2)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Contrat N2000	Commentaires	Localisation
Mesures administratives et réglementaires															
AR1	Renforcement des contrôles sur le DPM, les herbiers et la pêche illégale	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Dès que nécessaire et particulièrement lors des grandes marées et en période de montaison des saumons 1 fois par mois l'hiver et 2 fois par mois l'été pour la CA du Cotentin	ZSC et Saire
AR2	Promouvoir des cahiers des charges, liés aux travaux, respectueux des enjeux naturels sur la ZSC et la Saire	1												A chaque travaux, dès que nécessaire Travaux à réaliser hors période de montaison-dévalaison des saumons pour la Saire et hors période de nidification pour Tatihou et les zones terrestres	ZSC et Saire
Mesures contractuelles et chartes															
CC1	Ramassage et valorisation des déchets sur le littoral	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	N32	Hors période de nidification du Gravelot à collier interrompu sur les secteur où sa présence est avérée	Littoral de la ZSC, île Tatihou
CC2	Mise en défens des habitats d'intérêt communautaire	1											N24Pi	Février-avril	île Tatihou
CC3	Fauche avec export pour réduire l'eutrophisation de l'habitat 6510	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	N04R	Février-mars	île Tatihou
CC4	Gestion des espèces rudérales sur les milieux sensibles	2											N20P et N20R	Si nécessaire	île Tatihou
CC5	Lutte mécanique de la Griffes de sorcière à Réville pour préserver les dunes	2											N20P et N20R		Contours dunaires de la ZSC à Réville
CC6	Adhésion aux chartes de bonnes pratiques environnementales	1	x					x						Tous les 5 ans	ZSC
Mesures de communication et de sensibilisation															
CS1	Formalisation d'outils de sensibilisation pour un nettoyage respectueux des hauts de plages et de l'estran	1											N26 Pi		ZSC
CS2	Sensibilisation des plaisanciers aux éco-gestes dans le port de Saint-Vaast	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Formation en 2025 et début en 2026, continuité dans le temps de cette démarche	Port de Saint-Vaast-la-Hougue
CS3	Installation de panneaux d'informations environnementales et réglementaires	1											N26 Pi		
CS4	Formation des pêcheurs de loisir aux pratiques respectueuses de l'environnement	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x			ZSC
CS5	Création d'un réseau local de nettoyage respectueux des plages	2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	N32	Hors période de nidification du Gravelot à collier interrompu sur les secteur où sa présence est avérée	ZSC
CS6	Sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes	2													ZSC
CS7	Développement de la communication environnementale	1											N26 Pi		ZSC et Nord Cotentin
CS8	Développement de la médiation environnementale	1													ZSC et Nord Cotentin
CS9	Développement d'outils pour accompagner l'implication des élus dans Natura 2000	1													ZSC et Nord Cotentin

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

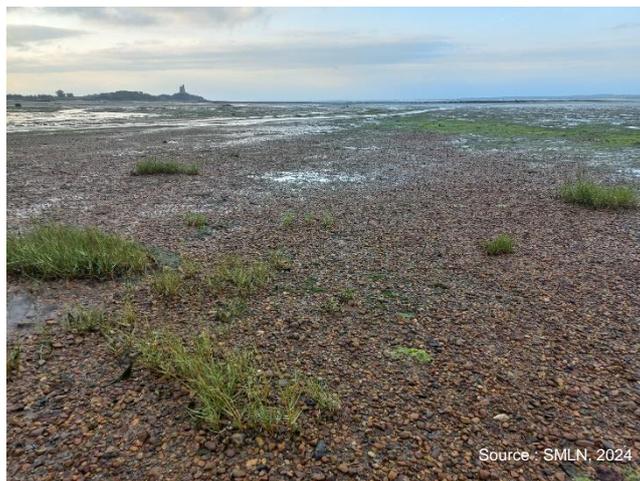
Numéro	Nom	Priorité (1 ou 2)	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Contrat N2000	Commentaires	Localisation
Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques															
SC1	Cartographie et évaluation de l'état de conservation des habitats marins	1		x						x				Septembre - octobre	DPM de la ZSC
SC2	Analyse des effets des pratiques conchylicoles sur les habitats marins et les mouvements hydrosédimentaires	2	x	x	x							x		A la fin du DOCOB se renseigner sur le nouveau cadastre conchylicole et le type d'élevage	Habitats meubles de la ZSC
SC3	Veille et suivi cartographique des espèces exotiques envahissantes sur la ZSC	1	x					x							ZSC (île Tatihou, anse du Cul de Loup, embouchure de la Saire)
SC4	Évaluation de la fréquentation liée à la pêche à pied de loisir	1	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		Tous les ans en août pour le comptage national. Au moins les 2 premières années pour les marées de sensibilisation (une dizaine de marée avec des coefficients > à 80) et dépendant ensuite des financements.	Habitats rocheux de la ZSC
SC5	Étude phytocosiologique et cartographie des habitats végétalisés	1							x	x				Printemps-été	Habitats côtiers et terrestres de la ZSC
SC6	Suivi botanique sur Tatihou	1												En roulement tous les 2-3 ans au printemps-été.	île Tatihou
SC7	Suivi de la Spartine maritime	1	x			x			x			x		Printemps-été	Nord de l'anse du Cul de Loup
SC8	Capitalisation des données pour remplir les indicateurs du DOCOB et actualiser le FSD	1												En fonction du suivi. Étude sur l'état écologique/chimique de la Saire et populations de salmonidés initiée en 2025. 2 jours par an entre juin et juillet (pour le suivi des frayères de Lamproie marine) En fin d'été, en période de basses eaux (étiage) pour la pêche électrique à Brillevast	ZSC
SC9	Enquête sur la connaissance et l'appropriation des enjeux naturels par les acteurs locaux	1	x	x										A valider avec l'IUT pour les dates. Entre novembre 2026 et janvier 2027 pour la demande et entre février et avril 2027 pour l'enquête.	ZSC et alentours

PARTIE 2 – CHARTES

Document d'objectifs
NATURA 2000



Charte Natura 2000



Zone Spéciale de Conservation - FR 2500086 Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et/ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats. Il a pour objectif d'assurer leur maintien ou leur restauration dans un bon état de conservation, tout en assurant le développement durable des activités socio-économiques régionales et locales.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objectifs de rassembler les éléments de gestion d'un site afin d'en préserver les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire (milieux naturels et espèces inscrits dans la directive européenne « habitat-Faune-Flore »). Une partie de ce document décrit des mesures réglementaires qui conditionnent certains usages sur le site. La charte Natura 2000, élément constitutif du DOCOB, propose de bonnes pratiques à adopter sur la base du volontariat et de l'engagement moral.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

La charte est un des outils contractuels de mise en œuvre du Document d'objectifs.

La charte est établie selon les modalités décrites dans l'article R.414-11 (5^{ème} alinéa), R.414-2 et R.414-12 du code de l'environnement.

« Art. R. 414-12.-I.-La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'appliquent chacun de ces engagements et le Préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le Préfet de département, le Préfet de région ou le Préfet maritime. »

Quel est l'objectif de la charte ?

L'objectif de la charte Natura 2000 est de répondre aux objectifs de **conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** ayant permis la désignation de la ZSC de la « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue ».

Elle vise ainsi à **encourager la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation**. Il s'agit de « **faire reconnaître** » et de **labelliser** cette gestion qui permet le maintien d'habitats remarquables ainsi que d'inciter la pratique des activités dans un meilleur respect des milieux naturels et des espèces présents sur le site.

Il s'agit d'une démarche volontaire et participative des acteurs locaux. Cet outil permet à l'adhérent de marquer un **acte fort d'engagement de gestion durable du site** en faveur des

objectifs de conservation du patrimoine naturel poursuivi par le réseau Natura 2000. Elle peut de ce fait être utilisée à des fins de communication.

La charte au regard de la réglementation ?

La charte est un élément obligatoire du DOCOB. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires en vigueur existantes liées aux usages de la mer. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à une activité et de la respecter.

Parmi les sujets faisant l'objet d'une réglementation existante, il est nécessaire d'être particulièrement vigilant dans ces sites Natura 2000 mixtes, terrestres et marins sur :

- Les espèces protégées (contre la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, la détention, la vente des spécimens...) (articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement),
- Les poissons amphihalins dont la capture est interdite dans les secteurs identifiés par l'arrêté inter-préfectoral du 7 novembre 2023 (<https://www.pecheapied-loisir.fr/wp-content/uploads/2023/11/Arrete-inter-prefectoral-en-baie-de-Seine-occidentale-amphihalins-20.10.2023.pdf>)
- Afin de ne porter préjudice ni aux milieux naturels ni aux usages qui leur sont associés ni à la faune et à la flore sauvages, est interdite l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence ou par imprudence :

1° De tout spécimen d'une espèce animale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non domestique, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;

2° De tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée, dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et, soit du ministre chargé de l'agriculture soit, lorsqu'il s'agit d'espèces marines, du ministre chargé des pêches maritimes ;

3° De tout spécimen de l'une des espèces animales ou végétales désignées par l'autorité administrative (article L. 411-3 du code de l'environnement).

- Lors de l'accès au site, le camping, le stationnement des caravanes pratiqué isolément, ainsi que la création de terrains de campings et de caravanage sont interdits sur les rivages de la mer, dans les sites inscrits ou classés, dans les bois, forêts ou parcs classés ou encore dans les zones de protection des monuments historiques. De même, le camping et le stationnement des caravanes ne peuvent être autorisés dans un rayon de 200 mètres autour des points d'eau captés pour la consommation, sauf avis favorable du conseil départemental d'hygiène. (Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme).
- Le dépôt et abandon de déchet dans les espaces naturels est interdit (article 541-1 du Code de l'environnement).
- La présence de chiens sur l'île Tatihou est interdite par arrêté municipal du 2 mars 2004.

- Sauf autorisation donnée par le préfet, après avis du maire, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur autres que les véhicules de secours, de police et d'exploitation sont interdits, en dehors des chemins aménagés, sur le rivage de la mer et sur les dunes et plages appartenant au domaine public ou privé des personnes publiques lorsque ces lieux sont ouverts au public. (article L321-9) du Code de l'environnement).

En cas de doute sur les réglementations en vigueur, vous pouvez contacter :

- *L'Office Français de la Biodiversité (OFB) en charge de la police de l'environnement*
- *Les services de l'état : DREAL, DDTM...*
- *La structure animatrice du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »*

Qui peut adhérer à la charte ?

Toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, peut adhérer à la charte Natura 2000. Sont donc concernés tous les usagers du site Natura 2000 « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue », individuels ou regroupés en structure collective (type fédération, association, prud'homie, syndicat, groupement, etc.), exerçant une activité professionnelle (« Professionnels et utilisateurs des espaces marins » par l'article 40 de la Loi sur l'Eau et le Milieux Aquatiques (LEMA) dont les dispositions législatives ont été traduites dans le décret n° 2008- 457 du 15 mai 2008 dit « décret mer »), ou de loisir. Dans le cadre d'une structure, celle-ci doit veiller à informer ses adhérents des engagements auxquels elle a souscrit. La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000.

Concernant les engagements spécifiques, la charte est signée par les porteurs de projets d'activité soumise à évaluation d'incidence (cf. p 75).

Quels sont les avantages pour les adhérents de la charte ?

L'adhésion à la charte permet :

- de confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques de gestion permettant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- de participer et de sensibiliser à la démarche Natura 2000,
- de communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000,
- de valoriser et de garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles avec la conservation des sites Natura 2000,
- d'ajuster certaines pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du Docob,
- d'être dispensé d'évaluation d'incidences Natura 2000 pour les signataires d'engagements spécifiques aux manifestations terrestres ou nautiques.

L'adhésion à la charte ouvre droit, pour les parcelles terrestres situées dans le site Natura 2000, à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La charte Natura 2000 ne prévoit pas de contrepartie financière sur les espaces marins. En contrepartie les services de l'Etat et la structure animatrice du Docob s'engagent à fournir au Signataire :

- les informations d'ordre écologique disponibles sur simple demande,
- les éléments de gestion préconisés et mis en œuvre dans le cadre du Docob.

Cette exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un Docob complet approuvé par arrêté préfectoral. Les catégories fiscales concernées par l'exonération sont :

- 1°) les terres ;
- 2°) les prés et prairies naturels, herbages et pâturages ;
- 3°) les vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes, etc. ;
- 5°) les bois, aulnaies, saussaies, oseraies, etc. ;
- 6°) les landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues, etc. ;
- 8°) les lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, etc. ; canaux non navigables et dépendances ; salins, salines et marais salants.

Les catégories fiscales concernant les vignes (n°4), les carrières, sablières et tourbières (n°7), les terres maraîchères et horticoles (n°9), les jardins (n°11) ne sont pas concernés.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, la copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

Si une parcelle possède un exploitant ou locataire différent du propriétaire, la signature des deux parties est requise pour que le propriétaire bénéficie de l'exonération.

L'exonération de la TFPNB concerne les parts communale et intercommunale de la taxe. Elle ne s'étend pas à la taxe pour les frais de chambres d'agriculture.

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ? Comment adhérer ?

La charte est signée pour une durée de 5 ans (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50).

L'adhésion se fait auprès de la DDTM 50 dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral.

Le signataire doit transmettre à la DDTM 50 un dossier contenant les éléments suivants :

- Une copie de la déclaration d'adhésion à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques (CERFA n° 15278*01) remplie, datée et signée, à retirer auprès des DDTM ou de la

structure animatrice du site N2000 (SMLN) ou en annexe 6 ou sur internet :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Charte-Natura2000_cerfa15278_DECLARATION-engagements-bonnes-pratiques.pdf

- La copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé, avec les engagements cochés (annexe xx),
- Une copie des documents d'identité.

Autorité administrative compétente :

DDTM de la Manche
Délégation territoriale nord
Place Bruat
50108 Cherbourg-en-Cotentin
Tél : 02.50.79.15.00
Email : ddtm-dt-nord@manche.gouv.fr

Structure animatrice du site :

A venir

Quelles sanctions sont encourues en cas de non-respect des engagements signés ?

Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la Manche s'assurent du respect des engagements souscrits dans le cadre de la charte Natura 2000 (article R.414 12-1 du code de l'environnement). En cas de non-respect d'un engagement de bonnes pratiques ou du refus de la part du signataire de se soumettre au contrôle, le Préfet maritime et/ou le Préfet du Département peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an.

Que contient une charte ?

- Des recommandations destinées à sensibiliser l'adhérent de la charte aux enjeux de préservation du site Natura 2000. Elles n'engendrent pas d'obligations mais demeurent vivement conseillées.
- Des engagements qui peuvent faire l'objet de contrôles. Il s'agit de pratiques favorables à la préservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000.
- Eventuellement, en application de la loi Warsmann, des engagements spécifiques qui permettent de garantir que l'activité ne portera pas atteinte aux sites de manière significative et ainsi dispensent d'évaluation d'incidences Natura 2000.

La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences. Pour ce faire, la charte Natura 2000, doit comporter des engagements spécifiques à une activité sur lesquels le

signataire s'engage. Cette loi a été codifiée notamment à l'article L.414-4 du code de l'environnement.

Article L414-4, Modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 91

- I. Lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site, dénommée ci-après " Evaluation des incidences Natura 2000 " :

1° Les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes la réalisation d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, sont applicables à leur réalisation ;

2° Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ;

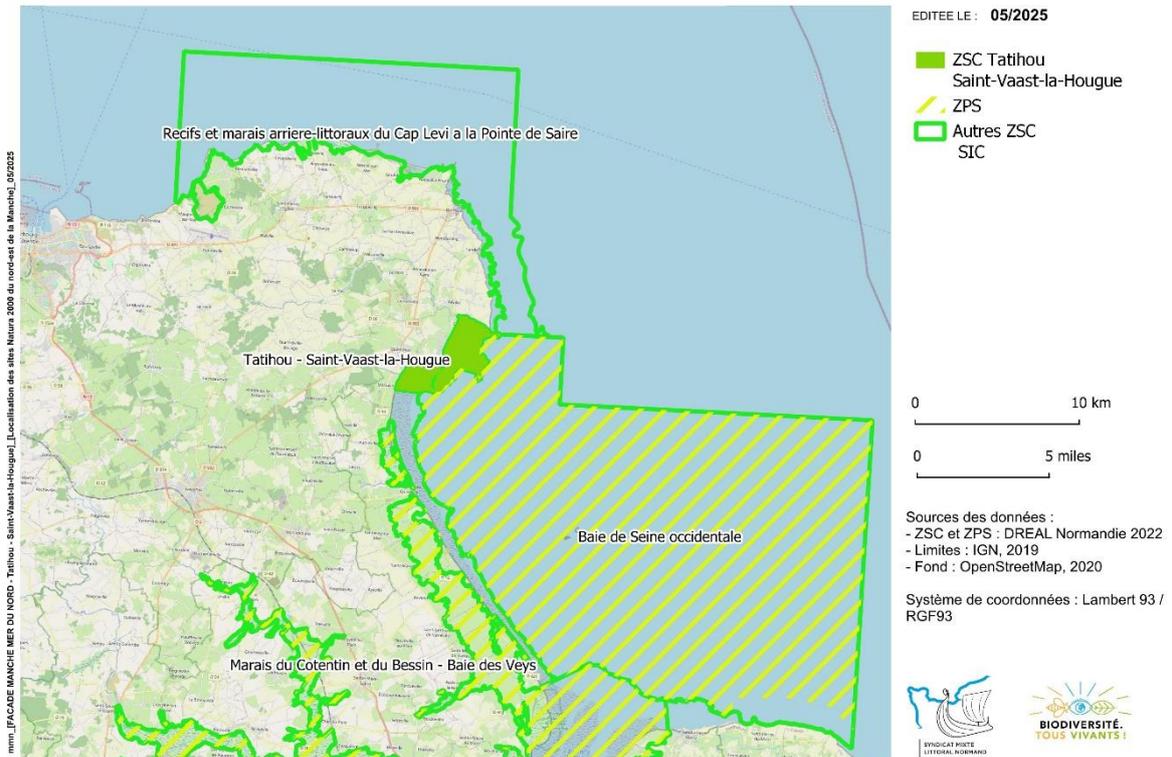
3° Les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

- II. Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Les engagements spécifiques liés à la loi Warsmann sont présentés p. 75

Présentation du site : rappel des enjeux de conservation

La ZSC « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue » est en majorité marine avec plus de 97% de surface marine. Elle comprend moins de 3% de couverture terrestre, située sur la commune de Saint-Vaast-La-Hougue, au nord-est du Cotentin dans le département de la Manche. Elle est constituée de la rade de Saint-Vaast-La-Hougue, de l'île de Tatihou et du fort l'îlet ainsi que de l'anse du Cul de Loup. Elle est bordée au nord par le site Natura 2000 ZSC « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire », à l'est par les ZSC et ZPS « Baie de Seine occidentale » et au sud par les ZSC « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » et ZPS « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys ». Le site est principalement composé d'habitats marins meubles (1140) et rocheux (1170) et de quelques habitats terrestres en petites surfaces principalement sur l'île. Deux espèces d'intérêt communautaire ont également été identifiés sur le site, la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et le Saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*).



Rappel des enjeux écologiques, de leurs facteurs d'influence et pressions identifiés sur la ZSC

La liste détaillée des espèces et habitats désignés pour le site est rappelée en annexes **2 et 3** (consulter pour plus d'information, le tome 1 « Etat des lieux »).

Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue	
Enjeux écologiques	Facteurs d'influence et pressions identifiés
Habitats marins meubles	<ul style="list-style-type: none"> - Artificialisation du trait de côte et apports naturels entraînant une sédimentation / envasement / ensablement de l'anse du Cul de Loup et de la baie de Saire - Changement climatique et ses conséquences (augmentation du niveau marin, de la température...) - Modifications des techniques d'élevage des huîtres - Conchyliculture, pêche, chasse et fréquentation humaine générant des déchets - Fréquentation et ramassage de déchets entraînant un piétinement des herbiers et des hauts de plage - Tassement des habitats par circulation illégale de véhicules sur le DPM allant à la pêche - Ancres des bateaux dans les herbiers - Plaisance, rejets côtiers et dragage de l'avant-port entraînant une dégradation de la qualité de l'eau et un développement d'algues vertes - Présence d'espèces exotiques envahissantes provoquant une compétition interspécifique et une modification du substrat et des cortèges floristiques
Habitats marins rocheux	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la circulation du courant et de la dynamique hydro-sédimentaire par la présence de la conchyliculture - Etouffement des habitats rocheux de par la dynamique sédimentaire - Changement climatique et ses conséquences (augmentation de la température, de la turbidité...) - Retournement des champs de blocs par la pêche à pied - Conchyliculture, pêche, chasse et fréquentation humaine générant des déchets - Présence d'espèces exotiques envahissantes provoquant une compétition interspécifique et une modification des cortèges/habitats voire une eutrophisation du milieu - Plaisance, rejets côtiers et dragage de l'avant-port entraînant une dégradation de la qualité de l'eau
Habitats côtiers et terrestres	<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage, ramassage de déchets, courses et fréquentation entraînant un piétinement des habitats - Conchyliculture et fréquentation générant des déchets - Eutrophisation par non export des reliquats de fauche et présence d'espèces rudérales - Espèces rudérales, échappées des jardins ou exotiques envahissantes provoquant une compétition interspécifique, une modification du substrat et des cortèges floristiques, une colonisation des milieux naturels et un embroussaillage - Changement climatique et ses conséquences (augmentation du niveau marin, érosion, salinisation)
Poissons amphihalins	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution sonore et électrosensibilité du aux parcs éoliens - Possibles rejets côtiers provoquant une dégradation de la qualité de l'eau - Braconnage du saumon car peu de moyens de surveillance en place - Présence de potentiels pathogènes et/ou de molécules induisant des troubles

Recommandations de portée générale

Il s'agit de recommandations d'ordre général qui ne sont pas soumises à contrôle. Le signataire veille à respecter les recommandations qui le concernent.

En tant qu'usager du site, soucieux de son état de conservation :

1. Je prends connaissance des enjeux et des objectifs de conservation existant sur le site, et cherche à m'informer, me former, me faire aider pour connaître, gérer et préserver les milieux et espèces sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet : <https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue/revision-du-docob>.
2. Pour cela :
 - a. Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes. (cf. liste des contacts p 64). Ces observations concernent en particulier les poissons migrateurs (observés en mer, en rivière ou capturés).
 - b. J'informe l'animateur Natura 2000 du site et les autres acteurs engagés dans la démarche Natura de toute dégradation (d'origine humaine ou naturelle) ou installation/aménagement constaté dans les milieux naturels, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.
 - c. J'avertis la structure animatrice de la présence d'espèces animales ou végétales exotiques envahissantes (cf. liste d'espèces exotiques envahissantes en Normandie en annexe 1). Dans le cadre de l'exercice du droit de destruction, je participe à la lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes (chasse et piégeage).
 - d. Je ne cueille aucune plante, ni ne prélève aucun animal, sans connaissance de son statut réglementaire.
 - e. Je veille à limiter la divagation de mes animaux au sein de milieux naturels sensibles ou sur le DPM et à respecter les arrêtés en vigueur.
 - f. Je ne circule et ne stationne pas sur les espaces naturels avec un véhicule à moteur.
 - g. Je respecte les chemins et les accès balisés sur le site.
3. Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de manière globale.

Si je suis amené(e) à organiser une manifestation ou une animation :

4. Je m'assure de la compatibilité de travaux (notamment les périodes) ou de projets éventuels, en lien avec les services instructeurs et la structure animatrice, afin de ne pas perturber la faune, la flore et les habitats. Au besoin, je confie les travaux à des prestataires spécialisés dans la prise en compte des caractéristiques environnementales. Je n'installe que du mobilier réversible et intégré dans le paysage. Je privilégie les produits les moins dangereux pour l'environnement ; par exemple je

privilégie l'utilisation d'huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des engins.

5. Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police. Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte, ...).
6. Je participe aux rencontres d'échange et d'information organisées par la structure animatrice Natura 2000 et je n'hésite pas à solliciter la structure animatrice pour toute assistance utile à la bonne application de la charte.

Engagements de portée générale souscrits auprès du Préfet départemental ou du Préfet maritime Manche-Est mer du Nord

- 1) Je m'engage à autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme, afin de permettre que soient menées des suivis scientifiques et des opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et d'espèces, sous réserve que l'ayant-droit soit préalablement informé de la date de ces opérations dans un délai raisonnable ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. En contrepartie, l'animateur mettra à disposition du signataire les résultats des études et expertises concernant les parcelles engagées, s'il en formule la demande dans un délai de 6 mois.
Point de Contrôle : pas d'empêchement ou de refus d'accès aux personnes mandatées.
- 2) Je m'engage à ne pas détruire volontairement une ou des espèces d'intérêt communautaire ni un ou des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés et/ou cartographiés.
Point de contrôle : absence de dégradations imputables à l'adhérent (telles que création de digues, terrassement, ...).
- 3) Je m'engage à ne pas procéder à la plantation d'espèces végétales envahissantes (Griffe de sorcière, Herbes de la pampa, etc.), ni à l'introduction d'espèces animales envahissantes (cf. liste en Annexe 1).
Point de contrôle : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes ou de nouveaux foyers d'espèces animales envahissantes.
- 4) Je m'engage à respecter les préconisations des services de l'État vis-à-vis des travaux (entretien des défenses contre la mer ou contre l'érosion, des portes à flots, des murs, des chemins, remise en état d'un patrimoine bâti, création d'aménagements...) et de

leur période (hors montaison ou dévalaison des poissons migrateurs, selon les marées...).

Points de contrôle : absence de perturbation de la faune et des habitats.

5) Je m'engage à ne pas déposer ou réaliser :

- d'ordures ou de déchets y compris verts ;
- de remblais ...non lié au maintien ou à la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable.

Points de contrôle : absence de nouveaux remblais ou autres dépôts imputables au signataire.

6) Je m'engage à informer tout personnel, prestataire de service, entreprise ou autre mandataire intervenant sur les terrains des dispositions prévues dans la charte et à confier, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés. Un balisage de terrain peut être judicieux en cas de flou sur les limites du ou des habitats.

Point de contrôle : présentation du porté à connaissance écrit au contrôleur (attestation du signataire, demandes de devis, cahier des clauses techniques...).

Recommandations et engagements souscrits auprès du Préfet départemental ou du Préfet maritime Manche-Est mer du Nord par type de milieu

Estran

Recommandation

Je veille à :

- 1) Avoir des gestes et pratiques de pêche à pied respectueux tels que :
 - utiliser les outils les plus doux, sélectifs et recommandés possible,
 - ne pêcher que ce que je vais consommer,
 - remettre délicatement les blocs rocheux manipulés dans leur position initiale pour préserver la biodiversité associée (une roche en bon état et retournée mettra environ trois ans à retrouver son état initial),
 - ne pas arracher les algues que je récolte mais les couper en leur laissant au moins un tiers de leur longueur (pour leur permettre de se régénérer plus rapidement),
 - ne pas piétiner et pêcher dans les herbiers de zostère (feuilles et rhizomes),
 - ne pas m'ancrer ou m'échouer sur des zones sensibles (herbiers de zostère),
 - ne pas circuler ou stationner sur le DPM.

Engagement soumis à contrôle

- 1) Je m'engage à effectuer un ramassage des macro-déchets sur la laisse de mer de manière sélective et manuelle, à toute saison en dehors des herbiers de Zostère naine et uniquement sur le sable mouillé en saison de reproduction des oiseaux (avril à

juillet). Je laisse également en place les dépôts naturels de haut de plage (laises de mer).

Points de contrôle : présence des laises de mer et absence de dégradation des herbiers / de nids écrasés.

Milieu marin

Recommandations

Je veille à :

- 1) Informer les autorités compétentes (police de l'environnement, gendarmerie et DDTM) en cas de constat de pratique illégale de dépôts de matériel usagé ou de mouillage non autorisé.
- 2) Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- 3) Relâcher tout poisson migrateur amphihalien capturé par accident, en vertu de l'arrêté inter-préfectoral du 7 novembre 2023 (<https://www.pecheapied-loisir.fr/wp-content/uploads/2023/11/Arrete-inter-prefectoral-en-baie-de-Seine-occidentale-amphihalins-20.10.2023.pdf>).
- 4) Je signale à l'administration compétente (Délégation à la mer et au littoral de la Manche) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet, ...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche « fantôme »).

Habitats terrestres

Engagements soumis à contrôle

- 1) Je m'engage à respecter la nature et l'intégrité du site : ne pas dégrader ou remanier les milieux, ne pas déposer de déchets ou de matériaux sur les habitats sensibles (notamment sur les pelouses aérohalines), ne pas installer d'équipement pérenne, limiter le piétinement, respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux, panneaux, aménagements de protection des dunes).

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

- 2) Je m'engage à ne pas ouvrir de nouveaux chemins sur l'île Tatihou.

Points de contrôle : absence de chemins parasites.

Recommandations et engagements souscrits auprès du Préfet départemental ou du Préfet maritime Manche-Est mer du Nord pour les événements sportifs ou culturels dont les activités n'entrent pas dans le cadre des engagements spécifiques liées à la loi Warsmann (cf. p. 75).

Les informations suivantes concernent les organisateurs d'événements sportifs ou culturels dont les activités n'entrent pas dans le cadre des engagements spécifiques liées à la loi Warsmann (cf. p. 75), désirant néanmoins adhérer à la charte du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue » afin de valoriser auprès de leurs participants et/ou financeurs une organisation respectant les enjeux de conservation du site.

Recommandations

Je veille à :

- 1) Stationner les véhicules dans les aires prévues à cet effet.
- 2) Respecter les chemins utilisés et les équipements présents sur le site.
- 3) Rappeler les consignes de bonnes pratiques aux usagers qui m'accompagnent.
- 4) En cas d'organisation d'évènement sportifs, culturels..., l'organisateur veille :
 - a. à mettre en place un balisage et/ou une signalétique, quand cela est indispensable, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à l'issue de l'évènement.
 - b. à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et spectateurs éventuels...
 - c. à remettre en état le site à l'issue de la manifestation.
 - d. à privilégier les secteurs et les périodes les moins sensibles

Engagement soumis à contrôle

- 1) En tant qu'organisateur d'évènement sportifs ou culturels, je m'assure que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec la structure animatrice du site « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.

Point de contrôle : Etablissement de relations entre le signataire et la structure animatrice du site « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue » (voie postale, électronique, etc.).

Carte 2024 des herbiers de Zostère naine dans l'anse du Cul de Loup

Formulaire de la Charte Natura 2000 du site FR2500086 « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Le signataire cochera la ou les fiches qui le concernent (case).

Engagements de portée générale

Engagement 1 : Autoriser et faciliter l'accès à l'animateur Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou l'animateur) impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du programme

Engagement 2 : Ne pas détruire volontairement une ou des espèces d'intérêt communautaire ni un ou des habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés et cartographiés sur le site.

Engagement 3 : Ne pas planter d'espèces végétales envahissantes et ne pas introduire d'espèces animales envahissantes.

Engagement 4 : Respecter les préconisations des services de l'État vis-à-vis des travaux et de leur période.

Engagement 5 : Ne pas déposer d'ordures ou de déchets et ne pas réaliser de remblais.

Engagement 6 : Informer tout personnel, prestataire de service ou entreprise intervenant sur les parcelles engagées, des dispositions prévues dans la charte.

Estran

Engagement 1 : Ramasser les macro-déchets sur la laisse de mer en respectant l'habitat, les périodes et les espèces.

Habitats terrestres

Engagement 1 : Ne pas dégrader le site et respecter les équipements présents.

Engagement 2 : Ne pas créer de chemin parasite.

Manifestations sportives ou culturelles n'entrant pas dans le cadre des engagements spécifiques liées à la loi Warsmann

Engagement 1 : Prise de contact avec la structure animatrice du site pour s'assurer de la compatibilité de la manifestation avec le site naturel.

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Fait à

Le :

Nom de(s) l'adhérent(s)

.....

.....

Signature(s) de(s) l'adhérent(s)

Engagements spécifiques liés à la loi Warsmann

Quelles activités entrent dans le champ d'application de la présente charte ?

En application de la loi Warsmann (Note DEB du 27 décembre 2012, Dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par des chartes Natura 2000 – Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann »), la charte vise ici les manifestations terrestres récurrentes, de petites envergures et de faible impact, qu'elle soit sportives ou festives.

N'entrent pas dans le champ d'application de la charte liée à la dispense d'évaluation d'incidence, les manifestations empruntant des itinéraires différents à chaque édition.

Il s'agit de manifestation terrestre visée à l'article R.414-19 du code de l'environnement ou par la première liste locale du préfet de la Manche ou par la première liste locale du préfet maritime.

Quels sont les objectifs de la charte Natura 2000 relatifs aux manifestations terrestres ?

La charte Natura 2000 relative aux manifestations terrestres est destinée :

- à favoriser l'organisation de manifestations respectueuses des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue » (voir liste en annexes **2 et 3**),
- à simplifier la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 dans le cadre de manifestations récurrentes et de faible impact, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre du site Natura 2000.

En effet, la charte permet aux organisateurs signataires de l'ensemble des engagements listés ci-dessous d'être dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les manifestations.

Peuvent adhérer à la présente charte tous les organisateurs de manifestations se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-la-Hougue ».

Quelles sont les sanctions encourues par les organisateurs de manifestations terrestres en cas de non-respect des engagements ?

Conformément à l'article L. 414-5-1 du code de l'environnement, le non-respect d'un engagement spécifique à une activité est répressible d'une amende de 1 500 euros, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive. (Art. 131-13 5° du Code pénal). Cette amende est doublée lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Quelle est la durée d'adhésion à la charte Natura 2000 d'engagements spécifiques à une activité, exonérant des évaluations des incidences ?

La charte est signée pour une durée de 5 ans (renouvelables selon la même procédure que pour l'adhésion), à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche (DDTM 50). L'adhésion se fait auprès de la DDTM50 dès que le DOCOB est opérationnel et approuvé par arrêté préfectoral. Le signataire doit transmettre à la DDTM 50 un dossier contenant les éléments suivants :

1. Une copie de la déclaration d'adhésion à une Charte Natura 2000 d'engagements spécifiques à une activité, exonérant d'évaluation des incidences NATURA 2000 (CERFA N° 15279*01) remplie, datée, signée, à retirer auprès de la DDTM 50 ou de la structure animatrice du site N2000 (SMLN) ou en annexe 7 ou sur internet : https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/ckeditor_storage/atlantique/AEM%20NATURA%202000%20EVAL/Dispense%20d%20evaluation%20des%20incidences%2029%20cerfa_15279-01.pdf
2. la copie du formulaire de la charte, rempli, daté et signé avec les engagements cochés (annexe xx),
3. une copie des documents d'identité.

Recommandations et engagements de portée générale, souscrits auprès du Préfet départemental

Recommandations

Je veille à :

- 1) Solliciter, pour la bonne application de la charte, la structure animatrice, qui devra répondre à cette demande ;
- 2) Informer la structure animatrice du site d'éventuelles dégradations d'habitats naturels ou espèces (cf annexes 2 et 3) qu'elles soient volontaires ou non ;
- 3) Consulter la fiche d'identité du site <https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue> ;
- 4) Utiliser des matières recyclées ou recyclables pour les supports de communication et les objets utiles à l'organisation de la course : gobelets, dossards, bulletin de participation et d'information ou autre solutions alternatives ;

- 5) Ne pas laisser cueillir/récolter/arracher ou déranger tout ou partie d'espèces animales ou végétales sans connaissance de leur statut réglementaire ;
- 6) Hors île Tatihou (interdiction), en présence de chien faire respecter les consignes et les attacher.

Engagements soumis à contrôle

▪ **Avant la manifestation**

1) Je m'engage à ne pas modifier le parcours de la course (privilégier le tracé vert, passage éventuel autorisé sur les tracés et zones orange, interdit sur le rouge) vu avec l'autorité administrative compétente et la structure animatrice du site (cf. annexe 4).

Point de contrôle : validation du parcours définitif par l'animateur (cf. annexe 4).

2) Je m'engage à réaliser la manifestation à la période prévue par l'autorité administrative compétente après consultation de la structure animatrice du site (cf. annexe 4).

Point de contrôle : période respectée.

3) Je m'engage à respecter le plafond de participants fixé par l'autorité administrative compétente après consultation de la structure animatrice du site (cf. annexe 4).

Point de contrôle : plafond respecté.

4) Je m'engage à informer l'autorité administrative compétente et la structure animatrice du site de la date 2 mois avant chaque course.

Point de contrôle : mail ou courrier faisant état de cet élément dans les délais.

5) Je m'engage à informer chaque participant, bénévole et visiteur directement sur le bulletin d'inscription, sur la page d'accueil du site internet, via la presse ou par tout mode de communication adéquat :

- que tout ou partie du parcours se situe en site Natura 2000 en faisant le lien avec le site internet <https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue> ;

- des enjeux naturels du site (habitats sensibles telles les pelouses aérohalines) ;

- de quelques préconisations de respect des sites (ne pas sortir des chemins, ne pas piétiner la nature, ne pas déranger les animaux, tenir son chien en laisse et ne pas aller sur Tatihou avec, emporter ses déchets, se garer sur les parkings existants...).

Point de contrôle : références aux enjeux Natura 2000 et aux bonnes pratiques sur le mode de communication choisi par l'organisation.

6) Je m'engage à respecter les habitats naturels et les espèces (cf. annexes 2 et 3) : ne pas installer d'équipement pérenne, ne pas entreposer du matériel, ne pas installer de poste de secours ou de ravitaillement dans le site Natura 2000 et à respecter les équipements présents sur le site (équipements pastoraux et panneaux notamment).

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

7) Je m'engage à mettre des équipements temporaires pour le balisage sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.

Point de contrôle : absence de balisage et/ou d'une signalétique 48h après la manifestation.

8) Je m'engage à ne stationner (pratiquants, organisateurs et public) que sur les aires prévues à cet effet et à mettre en place les moyens nécessaires pour gérer les déchets et la fréquentation.

Point de contrôle : absence de perturbation du site imputable au signataire.

9) Je m'engage à inscrire au règlement la disqualification des participants ayant été repérés à jeter des déchets dans la nature ou à emprunter un autre chemin que celui officialisé.

Point de contrôle : règlement modifié et/ou portant les mentions ci-dessus.

10) Je m'engage à accéder au Domaine Public Maritime par les ouvrages existants et les accès aménagés (cale, voie submersible, etc.) et référencés sur une carte jointe à sa déclaration.

Point de contrôle : Pas d'accès au Domaine Public Maritime, hors ouvrages existants.

▪ **Après la manifestation**

11) Je m'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour la course et à évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels à la fin de la manifestation.

Point de contrôle : absence de traces (déchets) et dégradations du site imputable au signataire à la fin de la manifestation.

12) Je m'engage à communiquer le bilan de la manifestation à l'autorité administrative compétente, à la structure animatrice du site et au Conservatoire du littoral 1 mois maximum après la fin de la manifestation (cf. annexe 5).

Point de contrôle : écrit sur la manifestation indiquant le nombre de participants, l'estimation du nombre de spectateurs et les difficultés éventuellement rencontrées au minimum. Ce bilan pourra être agrémenté de quelques photographies et de commentaires sur la perception ou prise en compte de l'environnement par le public participant ou non (cf. annexe 5).

Formulaire d'adhésion aux engagements spécifiques dans le cadre de l'organisation de course pédestre et/ou de natation en eau libre (swimrun) en milieu naturel

Le signataire cochera la ou les fiches qui le concernent (case).

Engagements

Engagement 1 : Ne pas modifier le parcours de la course.

Engagement 2 : Respecter la période prévue.

Engagement 3 : Respecter le plafond de participants.

Engagement 4 : Informer de la date 2 mois avant chaque course.

Engagement 5 : Informer de la présence d'un site Natura 2000, des enjeux naturels du site, des préconisations à respecter.

Engagement 6 : Respecter les habitats naturels et les espèces et les équipements présents.

Engagement 7 : Mettre des équipements temporaires pour le balisage sans dégrader l'environnement et le retirer à la fin de la manifestation.

Engagement 8 : Ne stationner que sur les aires prévues à cet effet et gérer les déchets et la fréquentation.

Engagement 9 : Inscrire au règlement la disqualification des participants ayant été repérés à jeter des déchets dans la nature ou à emprunter un autre chemin que celui officialisé.

Engagement 10 : Accéder au DPM par les ouvrages existants et les accès aménagés.

Engagement 11 : Nettoyer le site après la manifestation.

Engagement 12 : Communiquer le bilan de la manifestation.

Nom de la manifestation :

Type de manifestation :

Récurrence / Période :

Organisme responsable :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

<input type="checkbox"/>	Je me suis bien assuré que la manifestation que je souhaite organiser entre bien dans le champ d'application de la charte.
<input type="checkbox"/>	Je veille à respecter l'ensemble des engagements spécifiques présentés dans cette charte.

En tant qu'organisateur, je m'engage, pour une durée de 5 ans à compter de la réception par le DDTM 50 de ce formulaire d'engagement.

J'ai pris connaissance du fait que le non-respect des engagements de la charte engage ma responsabilité pénale (article L. 414-5-1 du code de l'environnement et article 131-13 5° du Code pénal).

Fait à : le :/...../.....

Signature :

Annexe 1 - Liste indicative des espèces végétales et animales exotiques envahissantes avérées en Normandie

Flore (Douville et Waymel, 2019. Observatoire des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie. Partie I : Liste des plantes vasculaires exotiques envahissantes de Normandie et priorisation des actions de gestion, connaissance et d'information/sensibilisation. Partie II : Bilan des actions 2018. CBN Brest. 36p.), ne sont gardées que les EEE avérées :

- Ailanthé glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)
- Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)
- Buddléia du père David (*Buddleja davidii*)
- Griffes de sorcière (*Carpobrotus acinaciformis*, *Carpobrotus edulis*)
- Crassule de Helms (*Crassula helmsii*)
- Egérie dense (*Egeria densa*)
- Elodée de Nuttall (*Elodea nuttallii*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides*)
- Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)
- Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
- Cytise faux ébénier (*Laburnum anagyroides*)
- Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
- Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
- Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*)
- Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Laurier-palme (*Prunus laurocerasus*)
- Cerisier d'automne (*Prunus serotina*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sachalinensis*)
- Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*)
- Rhododendron des parcs (*Rhododendron ponticum*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Sagittaire à larges feuilles (*Sagittaria latifolia*)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*)
- Verge d'or géante (*Solidago gigantea*)
- Spartine anglaise (*Spartina anglica*)
- Aster à feuilles lancéolées (*Symphotrichum lanceolatum*)

Mammifères (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

- Ragondin (*Myocastor coypus*)
- Rat musqué (*Ondatra zibethica*)
- Vison d'Amérique (*Mustela vison*)

Crustacés décapodes d'eau douce (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

- Ecrevisse signal de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)
- Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

Insectes (Liste d'EEE animales en Basse-Normandie (hors domaine marin et saumâtre) validée par le CRSPN le 5 mai 2009) :

- Coccinelle asiatique (*Harmonia axyridis*)

La liste des **espèces marines animales et végétales introduites** en Normandie est présente à ce lien : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2020/09/regenibook.pdf>

Annexe 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue

Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43/CEE.

Les **habitats en gras** sont à forte responsabilité pour ce site Natura 2000.

Habitats Natura 2000 marins

1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1170 - Récifs

Habitats Natura 2000 terrestres

1210 - Végétation annuelle des lasses de mer

1230 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques

1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses

1320 - Prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*)

1330 - Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*)

1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)

2110 - Dunes mobiles embryonnaires

2120 - Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria*

3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

6510 - Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

Annexe 3 : Liste des espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue

Espèces animales de l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Les **espèces en gras** sont à forte responsabilité pour ce site Natura 2000.

CODE NATURA 2000	NOM COMMUN	NOM LATIN
1099	Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>
1106	Saumon de l'Atlantique	<i>Salmo salar</i>

Annexe 4 : Cartographies des parcours

CARTE DE LA COURSE DU RUN (portion en ZSC)

Plafond fixé : 1500 participants

Période : A partir du 2eme weekend d'août et après discussion avec l'animateur Natura 2000, le Conservatoire du littoral et les gestionnaires pour l'emprunt du tracé et des zones orange

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »



FACADE MANCHE MER DU NORD - Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue

Course du Run



mnm_[FACADE MANCHE MER DU NORD - Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue]_[Course du Run]_04/2025

EDITEE LE : **04/2025**

-  Portions interdites
-  Tracé à discuter chaque année
-  Zones à discuter chaque année
-  Tracé autorisé sans incidence
-  ZSC FR2500086

0 500 m

0 0,2 miles

Sources des données :
- ZSC : DREAL Normandie 2022
- Manifestation sportive : SMLN, 2025
- Limites et fond : IGN, 2024

Système de coordonnées : Lambert 93 /
RGF93



CARTE DE LA TATIHOUGUE (portion en ZSC)

Plafond fixé : **400 participants**

Période : **juillet-août et après discussion avec l'animateur Natura 2000, le Conservatoire du littoral et les gestionnaires pour l'emprunt du tracé et des zones orange**

La Tatihougue se déroule à marée haute. La partie course à pied se fait sur l'île et au niveau des accès à l'estran. Le reste du parcours est en natation.

Annexe 5 : Formulaire « bilan de la manifestation » : course pédestre et/ou de natation en eau libre (swimrun)

(à compléter après chaque manifestation)

Quelle était la date de la manifestation ?

Quelle était la durée de la manifestation ?

Sur quel lieu s'est déroulé la manifestation (communes traversées ?

.....

.....

.....

.....

Quel était le nombre de participants ?

Quel était le nombre de personnes mobilisées pour l'encadrement ?

Quel était le nombre approximatif de visiteurs ?

Avez-vous rencontré quelques difficultés, lesquelles ? :

.....

.....

.....

Avez-vous des remarques quant à la prise en compte de l'environnement ?

.....

.....

.....

Avez-vous d'autres remarques ?

.....

.....

.....

Voyez-vous des améliorations à apporter pour une future manifestation ?

.....

.....

.....

.....

Vous pouvez joindre à ce compte-rendu annuel des photographies, le bulletin d'inscription fourni lors de la manifestation, les communiqués de presse.

Merci de vos réponses

Annexe 6 : CERFA n° 15278*01

Copier coller le pdf de ce site :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Charte-Natura2000_cerfa15278_DECLARATION-engagements-bonnes-pratiques.pdf

Annexe 7 : CERFA n° 15279*01

Copier coller le pdf de ce site :

https://www.premar-atlantique.gouv.fr/uploads/ckeditor_storage/atlantique/AEM%20NATURA%202000%20EVAL/Dispense%20d%20evaluation%20des%20incidences%2029%20cerfa_15279-01.pdf

PARTIE 3 – CONTRATS NATURA 2000

Cahier des charges des contrats Natura 2000 identifiés dans les fiches mesures CC1, CC2, CC3, CC4, CC5, CS1, CS3, CS5 et CS7

N04R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts		Cahier des charges n°1
Objectif	Réduire l'eutrophisation des prairies mésophiles.	
Habitats concernés	6510 – Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	
Périmètre d'application de la mesure	Tatihou	
Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Les agriculteurs ne sont pas éligibles à cette action (ils peuvent par contre être prestataires de services pour le contractant) 	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les surfaces traitées, les dates et les actions réalisées - Remise en état des lieux après travaux, le cas échéant (reprofilage d'ornières...) - Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche manuelle ou mécanique, en février-mars. - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition du sol) - Conditionnement - Exportation totale des produits de fauche selon les modalités suivantes, par ordre de préférence: <ol style="list-style-type: none"> 1) par transport hors site Natura 2000 vers des filières de valorisation si possible ou vers des déchetteries, 2) par dépôt à proximité hors habitat d'intérêt communautaire 3) à défaut et en ultime moyen à motiver : brûlage sur tôles croisées, places précisées dans le plan d'exécution des travaux, avec enfouissement ou exportation des cendres - Frais d'élimination et de mise en décharge des produits de fauche - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Détention du cahier d'intervention complété - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées 	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

	- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais...)
Indicateurs de réponse	Surfaces gérées et volume exporté chaque année

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

N20P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable		Cahier des charges n°2
Objectif	Empêcher la dégradation des habitats d'intérêt communautaire en éliminant ou limitant l'expansion d'une espèce végétale rudérale et/ou exotique et/ou envahissante.	
Habitats concernés	1230-3- Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires 2110-1 - Dunes mobiles embryonnaires atlantiques 2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques 3150-4 - Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels 6510-7 - Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques	
Périmètre d'application de la mesure	Île Tatihou et contours dunaires de la ZSC à Réville	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Les espèces à traiter doivent être inscrites dans la liste des EEE normande rédigée régulièrement par le CBN de Normandie et/ou être jugées comme impactantes pour les habitats d'intérêt communautaire de la ZSC par le gestionnaire et/ou le CBN de Normandie.</p> <p>Cette action peut être utilisée si l'état d'un ou plusieurs habitats est menacé ou dégradé par la présence d'une espèce indésirable et si la station d'espèce indésirable est de faible dimension.</p> <p>On parle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élimination : si l'action vise à supprimer tous les spécimens de la zone considérée. On conduit un chantier d'élimination, si l'intervention est ponctuelle. L'élimination est soit d'emblée complète soit progressive. - de limitation : si l'action vise simplement à réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable. On conduit un chantier de limitation si l'intervention y est également ponctuelle mais répétitive car il y a une dynamique de recolonisation permanente. <p>Dans tous les cas, les techniques de lutte retenues devront, être en conformité avec les réglementations en vigueur et avoir démontré leur efficacité et leur innocuité par rapport au milieu et aux autres espèces.</p> <p>Cette action est inéligible au contrat Natura 2000 si elle vise à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application de la réglementation notamment au titre du code de l'environnement et du code rural ; - l'élimination ou la limitation d'une espèce dont la station est présente sur la majeure partie du site et/ou en dehors du site. 	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignant les surfaces ou linéaires traités, les dates et les actions réalisées - Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation d'inventaires et de suivis - Remise en état des lieux après travaux, le cas échéant (reprofilage d'ornières...) - le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables ; - dans la mesure du possible, les traitements chimiques doivent présenter un caractère exceptionnel et porter sur des surfaces aussi restreintes que possible. 	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semenciers - Enlèvement et transfert des produits de coupe en déchetterie (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Dévitalisation par annellation - Traitement chimique des semis, des rejets, ou des souches, uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Dispositions particulières	<p>En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.</p>
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Détention du cahier d'intervention complété - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais...)
Indicateur de réponse	Surfaces traitées

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

N24Pi – Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès		Cahier des charges n°3
Objectif	Limiter le piétinement des habitats terrestres en mettant en défens de façon permanente ou temporaire les habitats d'intérêt communautaire de l'île Tatihou sensible au piétinement (ovin ou humain).	
Habitats concernés	Tout habitat d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site.	
Périmètre d'application de la mesure	Tatihou	
Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir de nouveaux sentiers au public. - Le chantier sera réalisé dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. 	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la période d'autorisation des travaux : février-avril - Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignait les surfaces traitées, les dates et les actions réalisées. - Remise en état des lieux après travaux, les cas échéant (reprofilage d'ornières...) 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de poteaux pleins (poteaux creux exclus), grillage, clôture, ganivelles - Pose et/ou dépose, saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu, selon le plan d'exécution des travaux - Rebouchage des trous laissés par la dépose des poteaux de clôtures - Evacuation hors site Natura 2000 des anciennes clôtures - Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones - Entretien des équipements - Débroussaillage sur une bande d'un mètre de part et d'autre des aménagements - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Détenion du cahier d'intervention complété - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détenion des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais...) 	
Indicateurs de réponse	Travaux réalisés, nombre de linéaires de ganivelles ou clôtures posées	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact		Cahier des charges n°4
Objectif	Limiter le piétinement des habitats terrestres et marins (et notamment les herbiers), le non repositionnement des pierres et le dérangement des espèces de hauts de plage	
Habitats concernés	1140-3 Estran de sable fin 1170-2 Roche médiolittorale en mode abrité 1210-1 - Laises de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et Mer du Nord 1230-3- Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires 2110-1 - Dunes mobiles embryonnaires atlantiques 2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	
Espèces concernées	Limicoles nichant en haut de plage	
Périmètre d'application de la mesure	ZSC	
Conditions particulières d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un ou plusieurs habitat(s) identifié(s) dans le DOCOB et ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion prévues dans le DOCOB (autres cahiers des charges Natura 2000) ; - Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée ; - L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat. 	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'intervention sur la durée du contrat consignait les dates d'intervention, la nature et l'emplacement des équipements d'information - Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication (avec poteaux pleins, poteaux creux exclus) - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable), tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés sur demande motivée après avis de l'opérateur local et de la DREAL, sur validation du service instructeur. Les travaux pourront être reportés deux années de suite maximum.	
Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none"> - Détention du cahier d'intervention complété - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (détention des factures acquittées originales, attestation sur l'honneur, état de frais...) 	
Indicateurs de réponse	Panneaux / supports créés et posés	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

N32 – Protection des laisses de mer		Cahier des charges n°5
Objectif	Favoriser un nettoyage respectueux des laisses de mer tout en préservant les habitats naturels et les espèces du site.	
Habitats concernés	1140-3 Estran de sable fin 1210-1 - Laisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et Mer du Nord	
Espèces concernées	Limicoles nichant en haut de plage	
Périmètre d'application de la mesure	ZSC	
Conditions particulières d'éligibilité	<p>Seul le nettoyage manuel est autorisé. Il doit être mené exclusivement sur la collecte des macro-déchets d'origine anthropique (matières plastiques et caoutchouteuses, polystyrène, boîtes métalliques, bouteilles, cordages, « jupettes »...). Les matières constituant la laisse de mer (débris organiques, algues échouées, bois d'épaves, flore et faune associées) ne sont pas considérées comme des macro-déchets.</p> <p>Intégrer les opérations de nettoyage dans un contexte plus large avec une hiérarchisation des plages en fonction des différents enjeux notamment environnementaux ainsi que de la fréquentation.</p> <p>Le financement de cette action par le ministère en charge de l'écologie s'élève au maximum à 80% de la part nationale (un minimum de 20% d'autofinancement ou de financement autre que celui accordé par le ministère en charge de l'écologie est exigé).</p>	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de ramassage en haut de plage du 1er avril au 31 août. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions consignait les surfaces traitées et les dates de passage et une estimation des volumes ramassés - Prises de vues avant-après - Interdiction de ramassage mécanique (sauf dérogation du service instructeur en cas de pollution-échouage nécessitant l'emploi d'engins) - Interdiction du criblage - Maintien des bois flottés et des troncs (peut être adapté à la fréquentation) - Interdiction à l'année de circulation d'engins sur le haut de plage (rappel : la circulation d'engins motorisés sur le DPM est soumise à une autorisation des services compétents de l'Etat) 	
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets d'origine humaine - Formations préalables au nettoyage - Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables... - Evacuation des déchets collectés (privilégier la solution la plus économique et écologique) - Frais de mise en décharge agréée - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Dispositions particulières	En cas de problèmes d'accessibilité (année climatique défavorable, ...) tout ou partie des travaux prévus pourront être reportés en accord avec l'opérateur local et la DREAL. Les travaux ne pourront pas être reportés plus de trois années de suite ni au-delà de la fin du contrat. Le linéaire effectivement traité sera calculé annuellement.	

Tome 3 - Fiches mesures et chartes
Document d'objectifs Natura 2000 ZSC « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

Points de contrôle minima associés	<ul style="list-style-type: none">- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions.- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, ...).- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de d'exécution des travaux avec l'état des surfaces travaillées.- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.
Indicateur de réponse	Nombre d'opérations de ramassage effectuées avec poids/volume des déchets, réseau de collecte créé